



*ASSEMBLEE GENERALE 2024
DE LA FEDERATION DE PECHE
DE HAUTE-GARONNE*



*DIMANCHE 6 AVRIL 2025
A MONTREJEAU*

ASSEMBLEE GENERALE 2024 DIMANCHE 6 AVRIL 2025 A MONTREJEAU

Ouverture de l'assemblée générale à 9 heures
par le président fédéral Norbert DELPHIN
Ordre du Jour

- Allocution du Président fédéral,
- Appel des AAPPMA par Jean-Pierre PICAUDE.

I – Rapport moral de Norbert DELPHIN

II – Effectifs fédéraux de Jean-Louis CASSAING et Jean-Pierre PICAUDE

III - Compte-rendu financier 2024 présenté par Matthieu NAVARRO et par Julien FILHASTRE (Cabinet KPMG)

- *Compte de résultat et bilan 2024,*
- *Rapport de la commission de contrôle,*
- *Approbation des comptes 2024, et affectation du résultat 2024,*
- *Présentation du budget prévisionnel 2025,*
- *Approbation du budget prévisionnel 2025,*
- *Renouvellement de la commission de contrôle.*

IV – Compte-rendu d'activités de la Zone Cyprinicole par Jean-Louis CASSAING

- *Manifestations,*
- *Commission d'alevinage,*
- *Travaux,*

V – Compte-rendu d'activités de la Zone Salmonicole par Henri RIBET

- *Alevinages,*
- *Bilan travaux 2024,*
- *Prévisionnels travaux études 2025*

VI – Synthèses 2024 des principales actions sur le suivi du milieu aquatique par Pierre FAVRIOU (chargé de mission)

VI – Commission communication par Jean-Pierre PICAUDE

VII - Compte-rendu des activités du pôle « Animations » par Vincent BOUTEILLER

VIII – Rapport de la Brigade Départementale et informations sur la garderie particulière des AAPPMA par Jean-Louis CASSAING

IX – Vœux des AAPPMA

X – Clôture des débats par Benoit JEAN, chef du service environnement, eau et forêt et chef du pôle politique et police de l'eau

Allocution

Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence et pour votre participation à cette assemblée générale. Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui à MONTREJEAU, ma ville natale où j'ai construit mon identité associative, que ce soit dans la pratique de la pêche, de la chasse et du rugby.

Pour le vieux soldat de la pêche associative qui a fait ses classes en 1963, que me soit permis de saluer le souvenir de nos anciens et de leurs équipes qui ont su assurer l'héritage de notre loisir. Je citerai : messieurs SOUROUILLE Père et fils, Monsieur PELLEGRIN, Monsieur GLEYZES

Je souhaite aussi associer à cette journée, le souvenir d'un homme qui fut mon mentor pour m'initier aux travaux de Pisciculture et au respect de la réglementation. Il s'appelait Georges SAUDUBRAY, il fut un des pionniers de la garderie commissionnée de l'État.

Je tiens aussi à mettre en avant le travail de l'actuel conseil d'administration de l'AAPPMA locale managée à souhait par Jean Pierre STEFANI qui propose avec son équipe depuis plusieurs années des programmes d'activités adaptés, pour satisfaire les pêcheurs dans les domaines de l'halieutisme, de la protection des milieux aquatiques et de l'éducation à l'environnement.

Le dynamisme de l'association m'a permis d'assurer la fonction de président fédéral et d'administrateur à la fédération nationale pour la pêche en France ainsi qu'au sein de l'ensemble des gouvernances décentralisées des structures officielles de la Pêche, Merci à eux.

Il m'échoit le devoir de remercier les personnalités présentes qui nous accompagnent ce matin :

- **Monsieur Benoît JEAN**, représentant Monsieur le préfet et les services de l'État.
- **Monsieur ERIC MIQUEL**, maire de Montréjeau, toujours à l'écoute de l'AAPPMA et qui comme aujourd'hui nous ouvre ses portes gratuitement et qui nous offrira l'apéritif d'avant repas.
- **Monsieur Patrick SAULNERON**, maire de Gourdan-Polignan, sensible aux activités de l'AAPPMA, procure une aide substantielle pour le fonctionnement de l'association.

Permettez-moi une petite digression : messieurs MIQUEL et SAULNERON ont chaussé les crampons rouge et noir de l'union sportive Montréjeaulaise, on peut comprendre leur implication dans l'associatif en tant que Maire.

- **Monsieur Julien FILHASTRE**, expert-comptable du cabinet RYDGE.



RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs.

L'assemblée générale de la Fédération est le temps fort de la vie associative départementale, rendant compte en toute transparence des activités de l'année écoulée.

Par tradition, j'interviendrai pour vous présenter nos orientations de politique de gestion, validées par le conseil d'administration.

Je laisserai le soin à mes collègues administrateurs, responsables des commissions, d'exposer plus en détail le rapport d'activités.

Il m'est agréable de rappeler que le fil rouge qui guide notre feuille de route est toujours la **simplicité**, tant sur la gestion administrative que celle de l'opérationnel de terrain.

Ce principe exclue de fait, tout particularisme qui est un frein à l'harmonie des collectivités en charge de l'halieutisme, mais aussi à la pratique de la pêche de nos adhérents. Nous l'évoquerons plus loin, dans le déroulé de l'assemblée générale.

Nous veillons par ailleurs à conserver le bon équilibre relationnel entre élu et salarié, gage de réussite, comme les résultats comptables nous le prouvent encore cette année.

Rappelons que nos deux orientations budgétaires prioritaires, restent la vocation de satisfaire nos pêcheurs et assurer l'optimisation de la gestion salariale de nos personnels.

Rappel de nos missions :

- **Assurer la représentation et la coordination** des 53 AAPPMA du département.
- **Contribuer** à la protection de la vie piscicole et de ses migrateurs.
- **Améliorer la connaissance** sur l'eau et sa biodiversité par études et opérations de terrain.
- **Promouvoir et développer** le loisir pêche.
- **Gérer la RMA,**
- **Veiller à la surveillance** du patrimoine Piscicole.
- **Mener des formations d'éducation à l'environnement** et d'apprentissage de la pêche.
- **Communiquer** sur les missions fondamentales du réseau associatif pêche de loisirs en France.

Au regard de l'ensemble de ces missions, on peut constater et mesurer l'implication conjuguée des administrateurs et des salariés de la fédération pour mener les actions nécessaires à leurs réussites.

Merci à eux.

Notre fédération s'implique au sein de l'ensemble des structures de la pêche associative en France. C'est ainsi que notre présence est effective au sein des gouvernances de :

- La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF),
- La Fondation des Pêcheurs,
- L'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO),
- L'Union des Fédérations du Bassin Adour Garonne (UFBAG),
- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI),
- Le SNASPL.

Il en est de même avec nos structures de tutelle :

- Services directs de l'Etat, avec la Direction Départementale des Territoires (DDT31),
- Le Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER),
- Le CODERS,
- L'Agence de l'eau Adour Garonne.

Outre les moyens financiers propres à nos structures : FNPF, ARPO, UFBAG et CHI, il convient de rappeler quels sont les partenaires qui nous accompagnent dans nos démarches :

- **Opérateur de l'État et des collectivités territoriales**, DDT- OFB – VNF – Parc National – Agence de l'eau à Adour – Garonne - SMEAG - Intercommunalités.
- **Sport, Tourisme, loisirs** : CHI - FFPS. –Syndicat, des guides de pêche – Fédération française des stations vertes, Fédération française des gîtes de France.
- **Entreprises** : EDF-SHEM-ENEDIS – RTE.

Les documents comptables qui vont vous être présentés mettent en évidence, comme je l'ai déjà évoqué, la prise de conscience collective des services de la fédération pour assurer une gestion saine des comptes. Elle reste toutefois fragile et nous appelle à la vigilance au regard de l'érosion de nos effectifs et des incertitudes d'attributions budgétaires par les services de l'Etat aux collectivités qui soutiennent nos projets.

Avant de terminer mon rapport moral, je souhaite rappeler que nos instances sont de plus en plus la cible d'organisations animalistes et antispécistes pour ne citer que celles-là, qui ont pour objectif de porter atteinte à notre loisir, voire de le supprimer sur l'autel de l'idéologie. Restons confiants et poursuivons en acteurs responsables et en investisseurs environnementaux convaincus, la protection des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

Je sais pouvoir compter sur vous et sur l'ensemble de notre réseau de la Haute-Garonne pour pérenniser notre loisir, porteur de valeurs de solidarité et d'humanisme.

J'ai plaisir de vous rappeler la devise du club halieutiques Inter départemental, qui est à mes yeux une référence de gouvernance, et un symbole de partage équitable des territoires.

« Qui offre bénéficie, qui profite contribue »

Merci pour votre écoute.

Je laisse le soin aux présidents des commissions et aux services de la fédération de vous présenter leur rapport d'activités.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*



EFFECTIFS



EFFECTIFS FEDERAUX

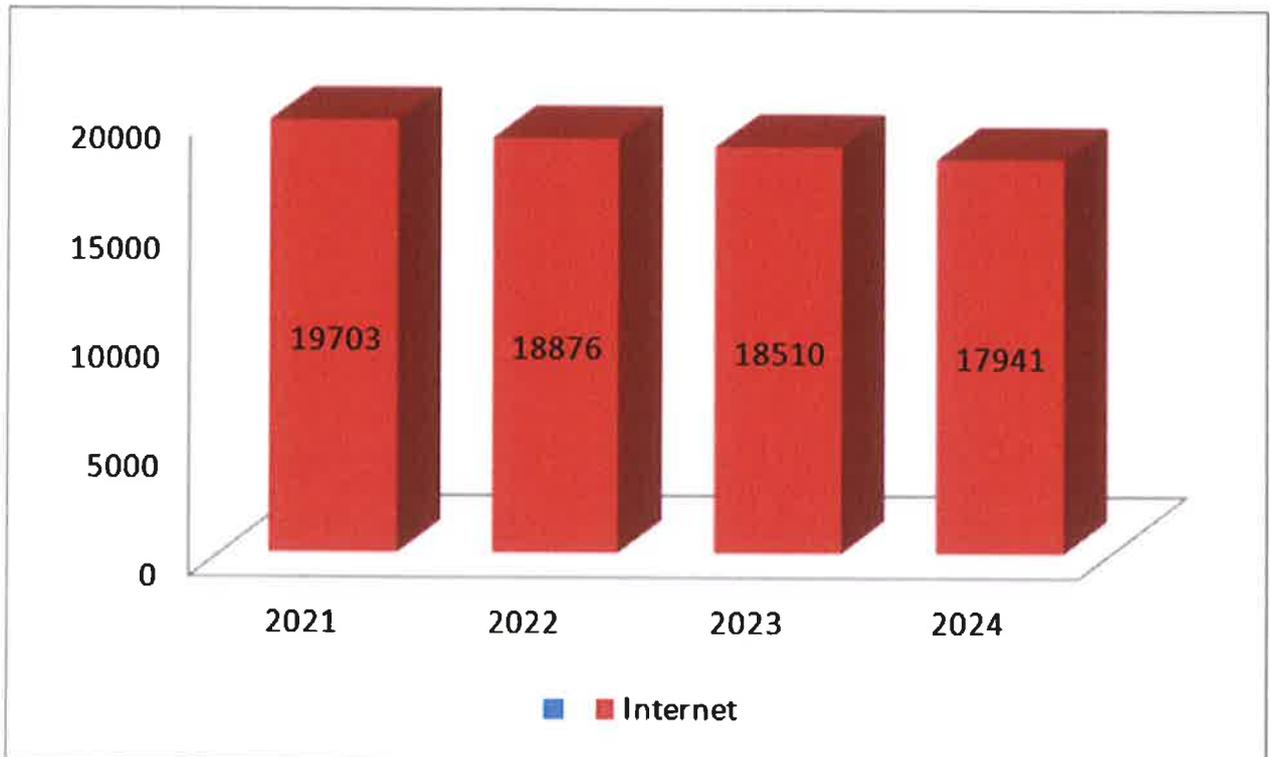
	2023	2024	VARIATION 31	VARIATION Assoc Région
MAJEURS	14 739	14 361	- 2,56%	- 2,52%
FEMMES	1 011	902	- 10,78%	- 11,09%
MINEURS	2 760	2 678	- 2,97%	-6,31%
HEBDOMADAIRES	671	651	- 2,98%	-1,62%
JOURNALIERES	2 695	2 407	- 10,69%	-0,60%
DECOUVERTES	3 990	3 741	- 6,24%	-7,28%

Afin de satisfaire à nos obligations statutaires voici le bilan de nos effectifs.
Ce tableau vous en donne le nombre, par catégories d'adhérents, pour l'année écoulée.

Comme vous pouvez le lire :

- ✓ Nos effectifs sont en diminution dans toutes les catégories de cartes.
- ✓ Les cartes femmes et les cartes pour mineurs sont en régression après avoir connu une belle progression dans les années précédentes.
- ✓ Les cartes occasionnelles (hebdomadaires et journalières) sont également en régression.

MEMBRES ACTIFS : Interfédérales + Majeurs + Femmes + Mineurs 12 à 18 ans

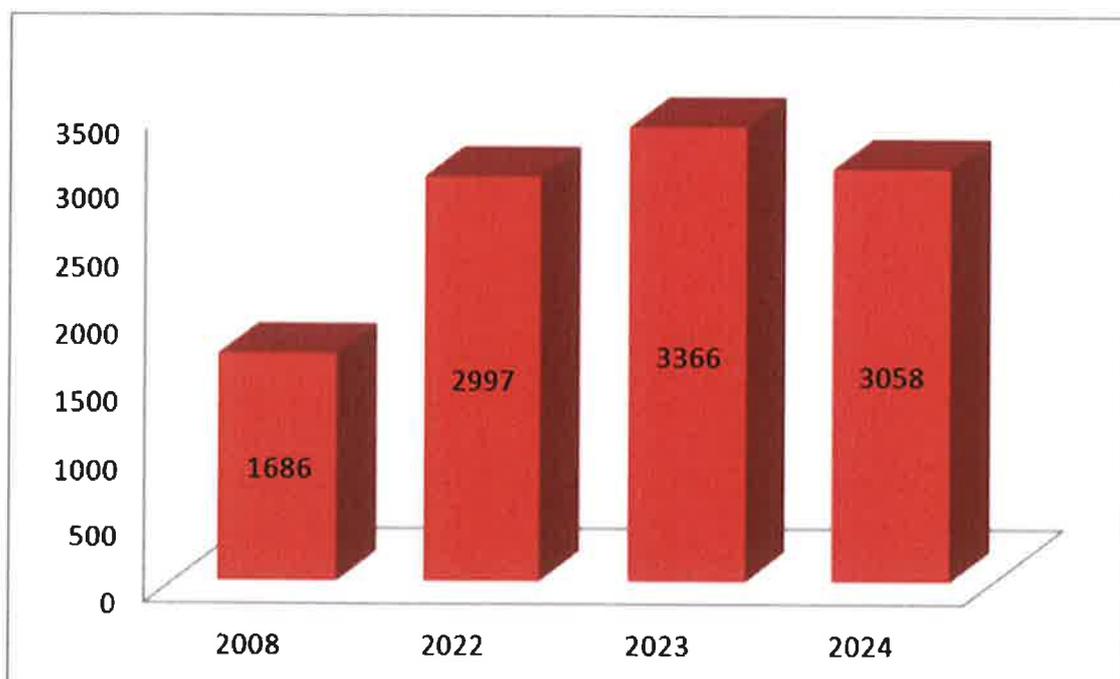


Avec un total de 17 941 membres actifs, nous constatons une perte de 569 membres, soit :

- ✓ Une diminution de 378 « Personne majeure »,
- ✓ 109 « Femme »
- ✓ et 82 « Mineurs ».

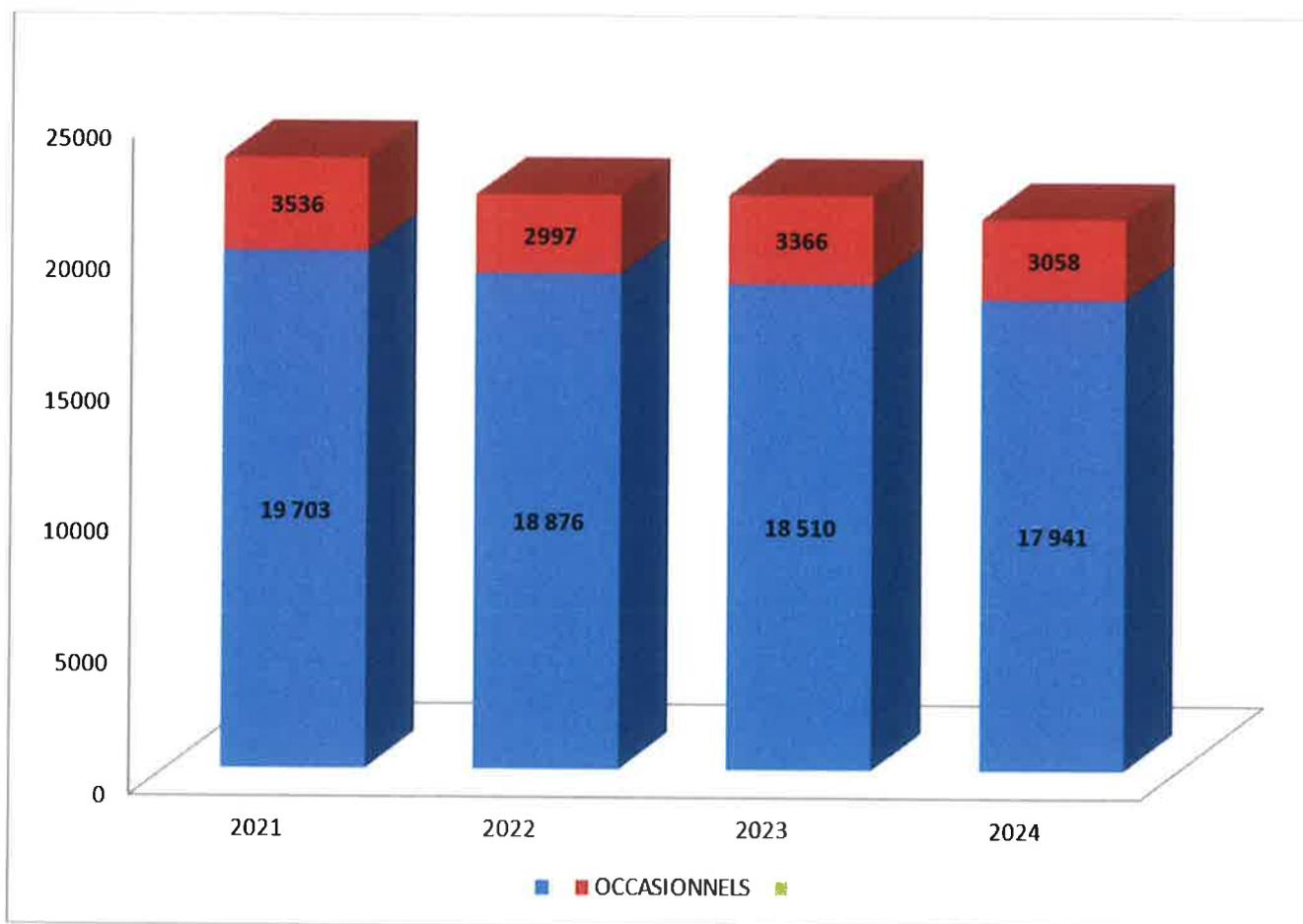
La perte de membres actifs est de 3.1%.

MEMBRES OCCASIONNELS : Hebdomadaires + Journaliers



Les membres occasionnels (2 407 journaliers et 651 hebdomadaires) sont également en diminution de 9,2% par rapport à 2023 marquant un coup d'arrêt à leur montée en puissance depuis 2008.

EVOLUTION GLOBALE HORS CARTES « DECOUVERTE »



Avec un effectif global, hors cartes « découverte », de 20 999 adhérents, la Fédération de pêche de la Haute-Garonne connaît une régression de 4% mais figure toujours en bonne position au niveau national.

Vous trouverez tous les chiffres détaillés des variations par association de la Haute-Garonne et par Fédérations de l'ARPO voisines du 31, dans le compte-rendu d'assemblée générale qui vous sera envoyé ultérieurement.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à notre secrétaire Jean-Pierre PICAUDE qui va vous faire une analyse des chiffres beaucoup détaillée et plus approfondie.

VARIATION DES EFFECTIFS 2023 / 2024

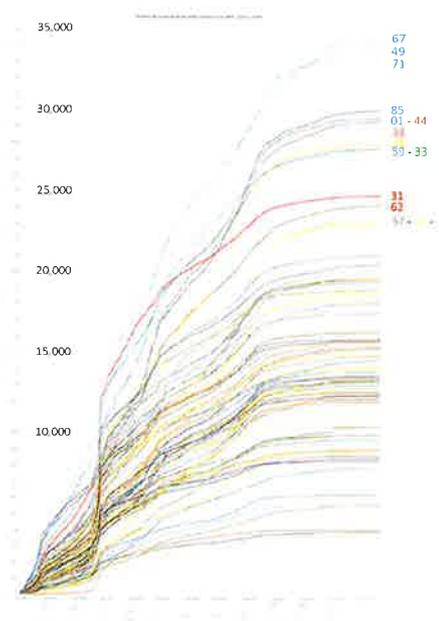
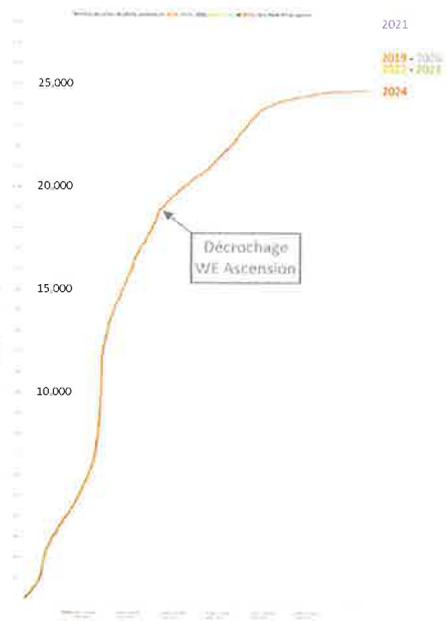
ASSOCIATIONS	MAJEURS + INTERFEDERALES			FEMMES			MINEURS 12 à 18			HEBDOMADAIRES			JOURNALIERES			DECOUVERTE - 12 ans			TOTAL
	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	2023	2024	Ecart	
	ARBAS	116	146	30	7	6	-1	21	16	-5	6	16	10	30	53	23	41	59	
ASPET/GER JOB	133	133	0	13	12	-1	24	24	0	11	17	6	36	52	16	26	29	3	267
AULON	31	38	7	2	2	0	12	4	-8	0	2	2	4	8	4	5	5	0	59
AURIAC/VENDINELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AURIGNAC	114	124	10	8	9	1	29	22	-7	2	4	2	8	26	18	25	28	3	213
AUTRIVE	115	116	1	12	7	-5	29	26	-3	7	6	-1	21	20	-1	29	37	8	212
AVIGNONNET-LAURAGAIS	53	38	-15	2	3	1	7	6	-1	0	2	2	7	5	-2	11	10	-1	64
BAS SALAT	185	193	8	20	18	-2	26	37	11	11	10	-1	42	28	-14	53	61	8	347
BAZIEGE	191	181	-10	12	11	-1	45	42	-3	1	5	4	29	39	10	82	93	11	371
BESSIERES	546	575	29	40	36	-4	76	90	14	14	13	-1	22	31	9	135	158	23	903
BLAGNAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BOULOGNE / GESSE	141	135	-6	11	16	5	50	40	-10	20	33	13	28	25	-3	33	48	15	297
BUZET/TARN	99	74	-25	4	6	2	25	22	-3	0	0	0	16	11	-5	36	12	-24	125
CALMONT	95	93	-2	7	9	2	22	26	4	10	10	0	31	27	-4	35	28	-7	193
CARAMAN	133	130	-3	12	15	3	40	30	-10	4	3	-1	32	23	-9	62	49	-13	250
CARBONNE	439	407	-32	35	33	-2	101	90	-11	41	13	-28	116	105	-11	115	99	-16	747
CASTANET TOLOSAN	725	749	24	49	44	-5	129	116	-13	34	25	-9	87	100	13	201	183	-18	1217
CAZERES	237	232	-5	17	13	-4	68	58	-10	14	2	-12	29	27	-2	78	91	13	423
CIERP-GAUD	146	116	-30	11	4	-7	20	23	3	12	16	4	68	31	-37	36	28	-8	218
CINTEGABELLE	112	98	-14	7	7	0	19	17	-2	4	1	-3	23	16	-7	21	22	1	161
FOS	69	75	6	5	2	-3	4	6	2	2	7	5	14	12	-2	4	7	3	109
FRONTON	169	167	-2	4	9	5	54	60	6	3	5	2	35	30	-5	55	44	-11	315
GRENADE	364	348	-16	24	18	-6	77	79	2	16	13	-3	77	74	-3	139	104	-35	636
ISLE EN DODON	116	98	-18	10	1	-9	17	21	4	5	6	1	13	17	4	16	24	8	167
LE FOUSSERET	74	81	7	5	7	2	14	22	8	5	5	0	9	13	4	26	16	-10	144
LEGUEVIN	137	124	-13	7	6	-1	35	46	11	8	5	-3	12	17	5	87	65	-22	263
LEVIGNAC	32	29	-3	4	2	-2	6	11	5	2	1	-1	3	3	0	21	14	-7	60
LONGAGES	350	337	-13	17	18	1	52	36	-16	6	4	-2	29	47	18	54	58	4	500
LOUDET	21	31	10	2	3	1	4	4	0	0	0	0	1	1	0	6	5	-1	44
LUCHON	343	338	-5	28	24	-4	61	57	-4	89	95	6	191	163	-28	194	119	-75	796
MARIGNAC	135	124	-11	4	2	-2	11	10	-1	6	6	0	26	14	-12	18	10	-8	166
MARTRES TOLOSANE	44	59	15	0	3	3	11	12	1	3	2	-1	11	14	3	13	18	5	108
MELLES	13	13	0	2	2	0	5	5	0	0	3	3	0	1	1	1	0	-1	24
MIREPOIX/TARN	23	24	1	1	1	0	3	2	-1	0	0	0	0	2	2	2	0	-2	29

TYPES de CARTES																			
DEPARTEMENT	MAJEURE		MINEURE		DECOUVERTE ENFANTS		DECOUVERTE FEMME		JOURNALIERE		HEBDOMADAIRE		TOTAL						
	Carte 2023	Carte 2024	%	Carte 2023	Carte 2024	%	Carte 2023	Carte 2024	%	Carte 2023	Carte 2024	%							
ARIEGE	5 589	5 657	1,22	961	943	-1,87	1 504	1 515	0,73	405	356	-12,10	1 867	1 938	3,80	804	817	1,62	11 226
AUDE	5374	5062	-5,81	1140	1137	-0,26	1434	1441	0,49	410	336	-18,05	1246	1316	5,62	387	368	-4,91	9 660
AVEYRON	8 853	8 435	-4,72	2 085	1 857	-10,94	3 762	3 495	-7,10	740	658	-11,08	4 113	3 892	-5,37	1321	1214	-8,10	19 551
HAUTE GARONNE	14 739	14 361	-2,56	2 760	2 678	-2,97	3990	3741	-6,24	1011	902	-10,78	2695	2407	-10,69	671	651	-2,98	24 740
GERS	4 781	4 600	-3,79	1063	921	-13,36	1 392	1 325	-4,81	396	358	-9,60	955	842	-11,83	441	462	4,76	8 508
LOT	5 541	5 270	-4,89	1 148	1 064	-7,32	3 037	2 619	-13,76	402	336	-16,42	1872	1847	-1,34	1030	995	-3,40	12 131
HAUTES PYRENEES	7 078	7 299	3,12	1 619	1 517	-6,30	3 263	2 848	-12,72	550	506	-8,00	2115	2137	1,04	1430	1513	5,80	15 820
TARN	8 879	8 706	-1,95	1 661	1 612	-2,95	2 384	2 286	-4,11	716	632	-11,73	1660	1747	5,24	388	376	-3,09	15 359
TARN ET GARONNE	6 245	6 000	-3,92	1 484	1 313	-11,52	3 112	2 741	-11,92	454	436	-3,96	1451	1556	7,24	212	248	16,98	12 294
TOTAUX CARTES	67 079	65 390		13 921	13 042		23 878	22 011		5 084	4 520		17 974	17 682		6 684	6 644		119 629
Evolution des ventes de cartes de 2023 en 2024 en %			-2,52			-6,31			-7,82			-11,09			-1,62			-0,60	

Comme vous l'a présenté JL Cassaing,
les effectifs 2024 sont en baisse par
rapport à 2023

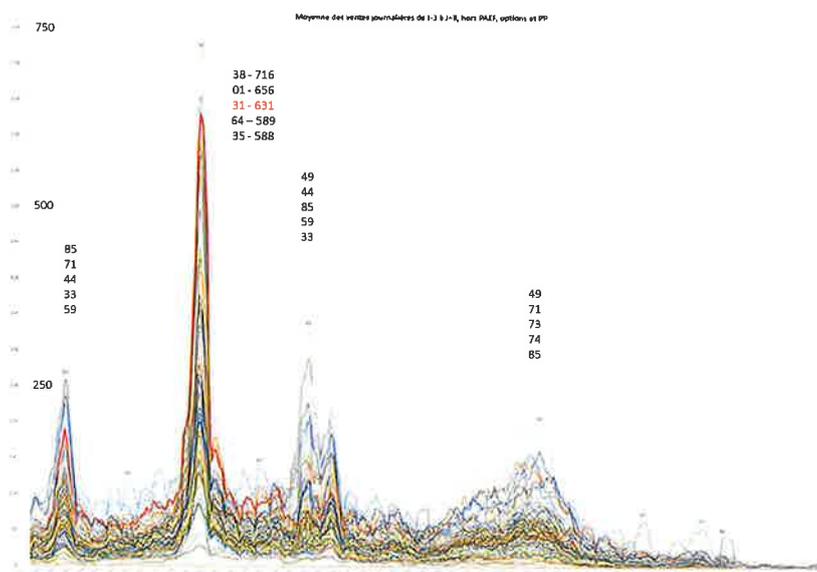
CIPMa	CPMa	CPMA - OA	CPDF	CPMI	CPD -12 ans	CPH	CI	TOTAL
- 3,98 %	+ 8,07 %	+ 3,92 %	- 10,78 %	- 2,97 %	- 6,24 %	- 2,98 %	- 10,69 %	- 4,36 %

Qu'en est-il ailleurs ?

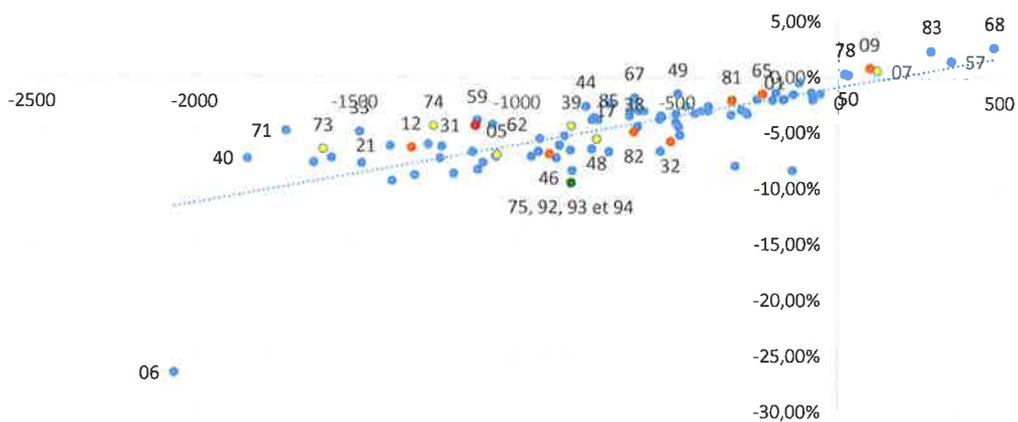


Ventes moyennes sur 7 jours glissants

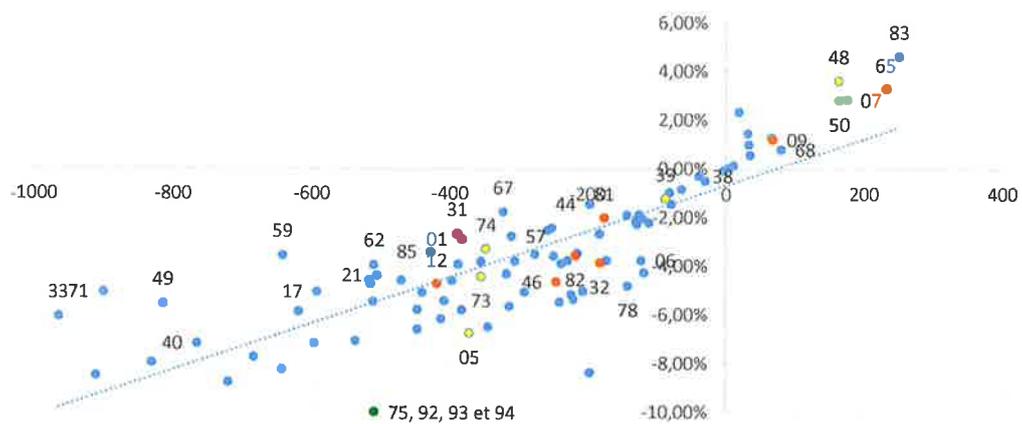
Top 5 des jours de pointe



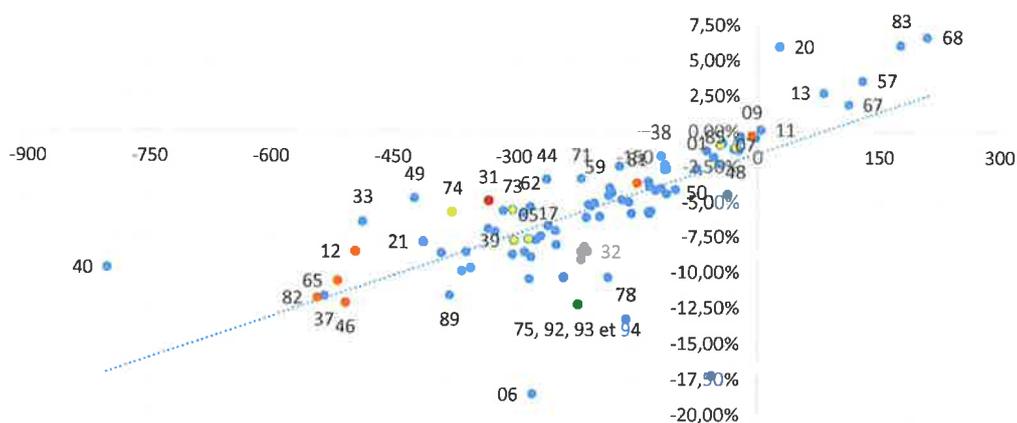
Les ventes nationales totales ont chuté de 4,24 % en 2024, celles de Haute-Garonne de 4,36 %



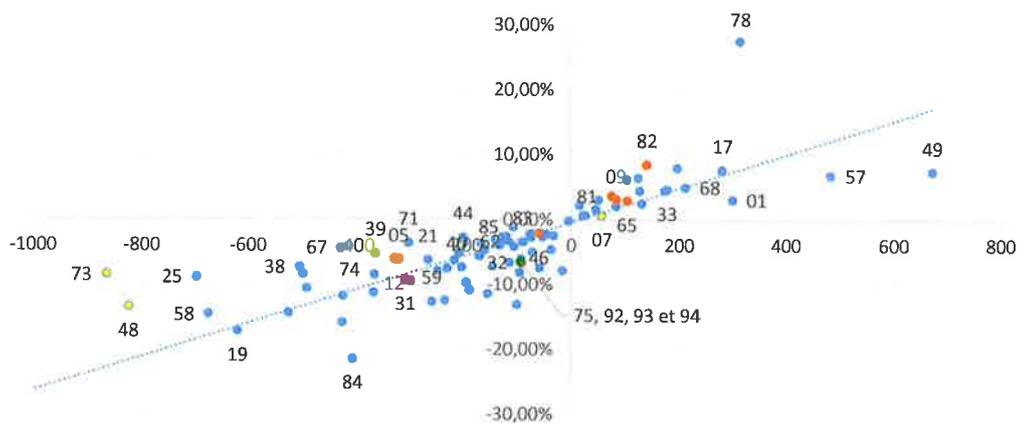
Les ventes nationales de CIPMa et CPMa ont chuté de 3,60 % en 2024, celles de Haute-Garonne de 2,69 %



Les ventes nationales jeunes ont chuté de 5,19 % en 2024, celles de Haute-Garonne de 4,90 %



Les ventes nationales temporaires ont chuté de 3,92 % en 2024, celles de Haute-Garonne de 9,15 %



FDAAPPMA 31

Carte	CIPMa	CPMa	CPMA - OA	CPDF	CPMi	CPD -12 ans	CPH	CJ	TOTAL
2023	12 929	1 548	255	1 011	2 760	3 990	671	2 695	25 859
2024	12 415	1 673	265	902	2 678	3 741	651	2 407	24 732
Écart	-514	125	10	-109	-82	-249	-20	-288	-1 127
Taux	-3,98%	8,07%	3,92%	-10,78%	-2,97%	-6,24%	-2,98%	-10,69%	-4,36%

FNPF

Carte	CIPMa	CPMa	CPMA - OA	CPDF	CPMi	CPD -12 ans	CPH	CJ	TOTAL
2023	396 326	343 786	14 002	53 627	158 533	193 384	72 116	281 596	1 513 370
2024	383 836	329 614	14 876	47 486	150 836	182 832	70 913	268 917	1 449 310
Écart	-12 490	-14 172	874	-6 141	-7 697	-10 552	-1 203	-12 679	-64 060
Taux	-3,15%	-4,12%	6,24%	-11,45%	-4,86%	-5,46%	-1,67%	-4,50%	-4,23%

Quelle est l'évolution des ventes de CIPMa et CPMa par AAPPMA, en 2025 par rapport à 2024 ?





COMPTE-RENDU FINANCIER



Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Montant des Provisions	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	38 397	27 359	11 038	18 717
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	38 397	27 359	11 038	18 717
	Immobilisations corporelles	Terrains	844 170	337 762	506 408	525 008
		Constructions	2 691 497	1 150 069	1 541 428	1 634 640
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 073 592	801 670	271 922	305 781
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	4 609 260	2 289 501	2 319 750	2 465 430	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	100 045		100 045	100 045	
	Prêts					
	Autres					
	TOTAL	100 045		100 045	100 045	
	Total I	4 747 703	2 316 860	2 430 842	2 584 193	
Actif circulant	Créances	Stocks et en cours	574 889		574 889	604 896
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	53 074	180	52 894	14 856
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	158 801		158 801	240 430
		TOTAL	211 875	180	211 695	255 287
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		595 150		595 150	477 391	
Charges constatées d'avance (4)		22 444		22 444	41 861	
	Total II	1 404 360	180	1 404 180	1 379 436	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	6 152 063	2 317 040	3 835 023	3 963 629	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

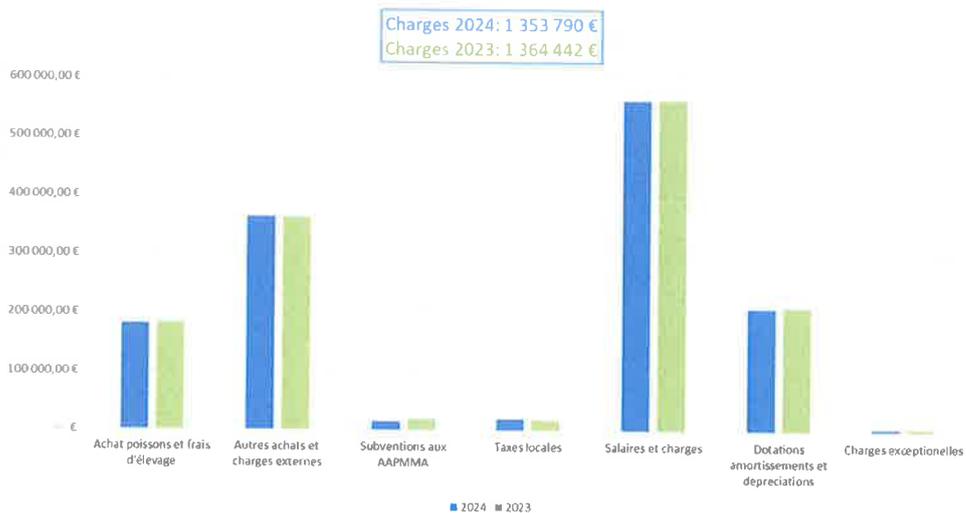
Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 250 236	3 375 394
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-78 739	-125 157
	Situation nette (sous-total)	3 171 497	3 250 236
	Fonds propres consommibles		
	Subventions d'investissement	224 072	236 898
	Provisions réglementées		
	Total I	3 395 569	3 487 134
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	133 593	130 980
	Total III	133 593	130 980
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	22 349	31 254
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 031	76 286
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	79 901	76 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	149 077	161 628
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	500		
	Total IV	305 860	345 514
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	3 835 023	3 963 629
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

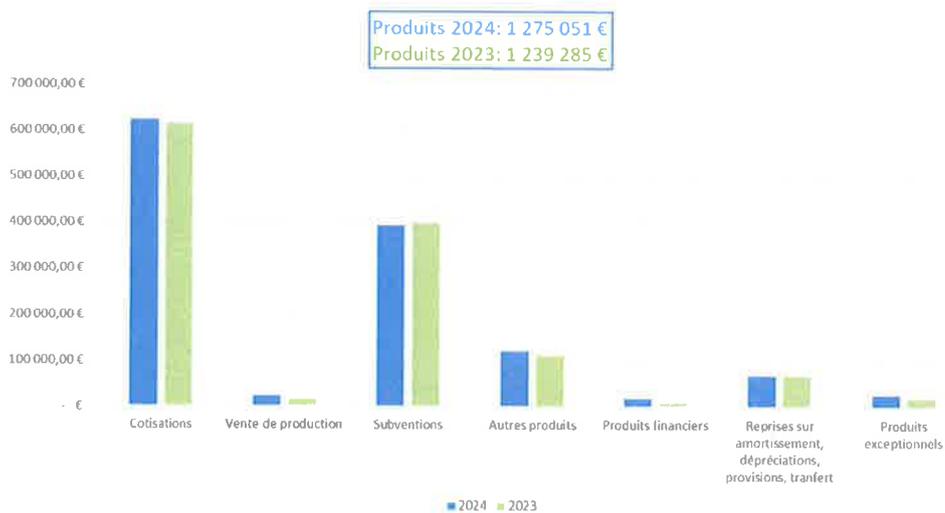
		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	644 093	641 182
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	22 754	14 621
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	394 190	399 862
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	68 607	68 044	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	101 613	86 377	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 231 259	1 210 087
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	531 830	520 825
	Aides financières	26 495	44 288
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 750	21 343
	Salaires et traitements	409 737	413 807
	Charges sociales	147 981	146 876
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	173 378	172 973
	Dotations aux provisions	35 484	38 013
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 348 658	1 358 128
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-117 398	-148 040

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	17 433	9 924
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	17 433	9 924
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	353	469
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	353	469
	2. Résultat financier (III-IV)	17 080	9 455
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-100 317	-138 585
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	2 447	
	Sur opérations en capital	23 909	19 272
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	26 357	19 272
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	4 778	208
	Sur opérations en capital		5 635
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	4 778	5 844
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	21 578	13 427
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	1 275 050	1 239 284
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 353 789	1 364 442
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-78 739	-125 157
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		

COMPTE DE RÉSULTAT: CHARGES



COMPTE DE RÉSULTAT: PRODUITS



PREVISIONNEL/REALISE 2024

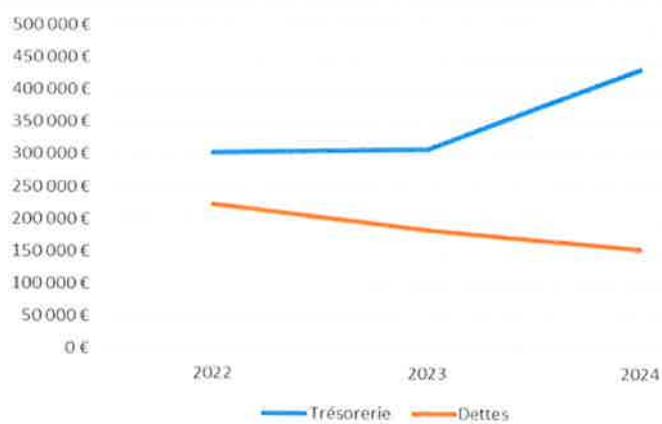
N° Compte	Libellé Compte	Dépenses	Réalisé	Ecart
	ACHATS MATIERES PREMIERES	188 000,00 €	193 479,10 €	5 479,10 €
60213000	ACH POISSONS	106 000,00 €	95 717,37 €	-10 282,63 €
60214000	ACHAT NOURRITURE CHEPTEL	60 000,00 €	78 530,98 €	18 530,98 €
60215000	ACHAT DE COMBUSTIBLES	10 500,00 €	8 547,29 €	-1 952,71 €
60217000	ACHAT PRODUITS PHARMACIE	3 000,00 €	5 861,39 €	2 861,39 €
60261000	SAC DE TRANSPORT ET TRANSPORT LAC DE MONTAGNE	8 500,00 €	4 822,07 €	-3 677,93 €
	FOURNITURES NON STOCKEES	105 800,00 €	94 467,32 €	-11 332,68 €
60610000	EAU EDF GDF	23 300,00 €	20 081,41 €	-3 218,59 €
60630000	FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	29 500,00 €	25 055,93 €	-4 444,07 €
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000,00 €	11 676,75 €	3 676,75 €
60660000	CARBURANT	30 000,00 €	27 043,29 €	-2 956,71 €
60680000	AUTRES MAT ET FOURNITURE	15 000,00 €	10 609,94 €	-4 390,06 €
	SERVICES EXTERIEURS	9 000,00 €	8 825,02 €	-174,98 €
61110000	ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET CONSULTANT	9 000,00 €	8 825,02 €	-174,98 €
	LOCATIONS	70 000,00 €	76 291,91 €	6 291,91 €
61323000	BAUX DE PECHE	36 000,00 €	36 056,38 €	56,38 €
61351000	LOCATION VEHICULES	26 000,00 €	30 958,54 €	4 958,54 €
61360000	LOCATION MA INFORMATIQU	8 000,00 €	9 276,99 €	1 276,99 €
	ENTRETIEN REPARATIONS	27 500,00 €	29 020,50 €	1 520,50 €
61520000	ENTRET ET REPAR SUR BIENS IMMOBILIERS	2 000,00 €	3 560,24 €	1 560,24 €
61530000	ENTRETIEN TERRAINS BARRAGE	1 000,00 €	3 642,35 €	2 642,35 €
61552000	ENTRETIEN MATERIEL/TRANSPORT/BUREAU	11 000,00 €	8 758,77 €	-2 241,23 €
61560000	MAINTENANCE	13 500,00 €	13 059,14 €	-440,86 €
	ASSURANCE	25 100,00 €	24 509,37 €	-590,63 €
61610000	MULTIRISQUES	25 100,00 €	24 509,37 €	-590,63 €
	DIVERS	500,00 €	644,49 €	144,49 €
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	500,00 €	644,49 €	144,49 €
	HONORAIRES ET DEBOURS	14 000,00 €	11 654,26 €	-2 345,74 €
62260000	HONORAIRES ET DEBOURS	14 000,00 €	11 654,26 €	-2 345,74 €
	PUBLICITE RELATIONS EXTERIEURES	23 600,00 €	20 157,63 €	-3 442,37 €
62312000	COMINFO	13 000,00 €	13 476,99 €	476,99 €
62340000	CADEAUX	10 600,00 €	6 680,64 €	-3 919,36 €
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	36 000,00 €	33 768,93 €	-2 231,07 €
62511500	FRAIS DEPLACEMENTS	10 000,00 €	8 812,17 €	-1 187,83 €
62561000	MISSION	14 000,00 €	14 487,27 €	487,27 €
62570000	RECEPTIONS	12 000,00 €	10 469,49 €	-1 530,51 €
	TELECOMMUNICATIONS ET FRAIS POSTAUX	16 000,00 €	13 723,43 €	-2 276,57 €
62600100	TELECOM	13 000,00 €	10 690,40 €	-2 309,60 €
62610000	AFFRANCHISSEMENT	3 000,00 €	3 033,03 €	33,03 €
	FRAIS BANCAIRES	1 200,00 €	1 723,06 €	523,06 €
62780000	FRAIS BANCAIRES	1 200,00 €	1 723,06 €	523,06 €
	COTISATIONS ET FOURNITURES ANIMATIONS ET CONCOURS	25 600,00 €	23 585,37 €	-2 034,63 €
62810000	COTISATIONS	22 000,00 €	21 243,33 €	-756,67 €
62881000	FOUR ANIMATIONS/ FRAIS CO	3 600,00 €	2 322,04 €	-1 277,96 €
	FORMATIONS ET IMPOTS	24 000,00 €	23 750,93 €	-249,07 €
63330000	PARTIC FORMAT PROF CONTI	5 000,00 €	4 545,39 €	-454,61 €
63512010	TAXES LOCALES	19 000,00 €	19 205,54 €	205,54 €
	CHARGES DU PERSONNEL	530 000,00 €	536 002,65 €	6 002,65 €
64110000	SALAIRES	410 000,00 €	409 737,00 €	-263,00 €
64510000	CHARGES SOCIALES	120 000,00 €	126 265,65 €	6 265,65 €
	AUTRES CHARGES	56 300,00 €	26 495,53 €	-29 804,47 €
65720000	SUBVENTIONS ACCORDEES A	16 300,00 €	15 364,69 €	-935,31 €
65723000	AMENAGEMENT COURS D'EAU	40 000,00 €	11 130,84 €	-28 869,16 €
67000000	AUT CHARG EXC S/OP DE GESTION	0,00 €	4 777,58 €	4 777,58 €
67000000	AUT CHARG EXC S/OP DE GESTION	0,00 €	4 777,58 €	4 777,58 €
	FRAIS BANCAIRES	500,00 €	354,10 €	-145,90 €
66110000	INT DES EMPRUNTS & DETTE	500,00 €	354,10 €	-145,90 €
	AMORTISSEMENT ET PROVISION	205 000,00 €	208 862,60 €	3 862,60 €
68110000	DOT AMORT	172 000,00 €	173 378,60 €	1 378,60 €
68150000	DOT PROV PR RISQ ET CH D'EX	33 000,00 €	35 484,00 €	2 484,00 €
	TOTAL	1 358 100,00 €	1 332 073,78 €	-26 026,22 €

N° Compte	Libellé Compte	Recettes	Réalisé	Ecart
	VENTE PRODUCTION	23 200,00 €	22 754,70 €	-445,30 €
701100	VENTE FARIO	22 000,00 €	21 554,70 €	-445,30 €
702000	VENTE ŒUF	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
	PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00 €	-34 407,05 €	-34 407,05 €
71351100	VARIATION DU STOCK SOUEICH	0,00 €	-34 407,05 €	-34 407,05 €
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	398 600,00 €	394 190,50 €	-4 409,50 €
74118200	FNPF CONVENTION POSTES	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €
74180000	C.HALIEUTIQUE SUBVENTION	135 000,00 €	142 816,93 €	7 816,93 €
74181000	AUTRES SUBVENTIONS	118 000,00 €	105 673,57 €	-12 326,43 €
74182000	SUBVENTION GUIDE PECHE	5 600,00 €	5 700,00 €	100,00 €
	AUTRES PRODUITS	720 200,00 €	780 113,15 €	59 913,15 €
75610100	COT FEDERALE INTERNET	615 000,00 €	625 086,65 €	10 086,65 €
75680000	ALEVINAGE AAPPMA	22 000,00 €	19 007,00 €	-2 993,00 €
75810000	PRODUIT TRANSACTION	500,00 €	2 059,50 €	1 559,50 €
75812000	PRODUITS PREST	35 000,00 €	86 535,00 €	51 535,00 €
75813000	PRODUITS DIVERS /GESTION C	10 000,00 €	9 901,22 €	-98,78 €
75814000	PARTICIPATION ANIMATION	13 000,00 €	12 240,00 €	-760,00 €
75815000	REDEVANCE PISCICOLE	25 200,00 €	25 283,78 €	83,78 €
	PRODUITS FINANCIERS	11 000,00 €	17 433,98 €	6 433,98 €
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	11 000,00 €	17 433,98 €	6 433,98 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 800,00 €	26 358,46 €	13 558,46 €
77700000	Q-PART SUBV INVEST VIR RES	12 800,00 €	15 274,39 €	2 474,39 €
77880000	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	11 084,07 €	11 084,07 €
	REPRISE PROVISIONS	38 000,00 €	38 627,00 €	627,00 €
78150000	AUTR PROD EXCEP/OP DE GES	38 000,00 €	38 627,00 €	627,00 €
	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATIONS	6 500,00 €	8 264,04 €	1 764,04 €
79118200	RBSMT FRAIS PRESIDENT	4 000,00 €	6 312,84 €	2 312,84 €
79124000	TRANSFERT FRAIS DE PERSON	2 500,00 €	1 951,20 €	-548,80 €
	TOTAL	1 187 100,00 €	1 253 334,78 €	43 034,78 €

Resultat	-171 000,00 €	-78 739,00 €	-92 261,00 €
-----------------	----------------------	---------------------	---------------------

EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

	2022	2023	2024
Trésorerie	304 069 €	309 404 €	433 730 €
dont Disponibilités	104 069 €	109 404 €	153 730 €
Dettes	223 766 €	183 886 €	156 283 €
dont Emprunt	40 185 €	31 255 €	22 350 €



RESULTAT ANNEE 2024

TOTAL PRODUITS : 1 275 051 €

TOTAL CHARGES : 1 353 790 €

RESULTAT : - 78 739 €



RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES EXERCICE 2024

Nous soussignés, messieurs :

- *Jean-Michel ALM, président de l'AAPPMA d'AUTERIVE,
- *Philippe HUILLET, président de l'AAPPMA du BAS-SALAT,
- *Yves RUMIN, président de l'AAPPMA de LONGAGES

vérificateurs aux comptes de la FDAAPPMA 31, et dument convoqués, avons procédé le vendredi 7 mars 2025 à 14 heures, au siège administratif de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne, au 5 chemin de Bramofam – 31120 ROQUES/GARONNE, à l'examen des divers documents comptables relatifs à l'année 2024.

Cette intervention s'est déroulée en présence de messieurs :

- *Matthieu NAVARRO, trésorier fédéral,
- *Julien FILHASTRE, expert-comptable au Cabinet RYDGE,
- *et de madame Elsa PAGES, responsable administrative et financière.

La vérification a porté sur l'exerce de 12 mois clos au 31 décembre 2024.

Monsieur Julien FILHASTRE a présenté le bilan, le compte de résultat ainsi que le prévisionnel réalisé.

Monsieur Matthieu NAVARRO et madame Elsa PAGES ont mis à notre disposition les documents comptables suivants :

- Grand livre,
- Journaux,
- Paye,
- Immobilisations.

Nous avons constaté que les opérations comptables enregistrées n'ont révélé aucune anomalie.

La comptabilité est donc sincère et probante.

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, il est proposé à l'assemblée générale de donner quitus au trésorier de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne pour la gestion de l'exercice 2024.

Certifié ce jour à Roques/Garonne, le 7 mars 2025.

Les Vérificateurs aux comptes,

JM. ALM

P. HUILLET

Y. RUMIN

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le C.A propose de porter le résultat de
-78 739 € au compte de fonds
associatifs

N°102180 « résultats antérieurs cumulés »
qui passera de 2 074 168,63 € à
1 995 429,63 € et ainsi nos fonds
associatifs s'élèveront à 3 171 497,26 €



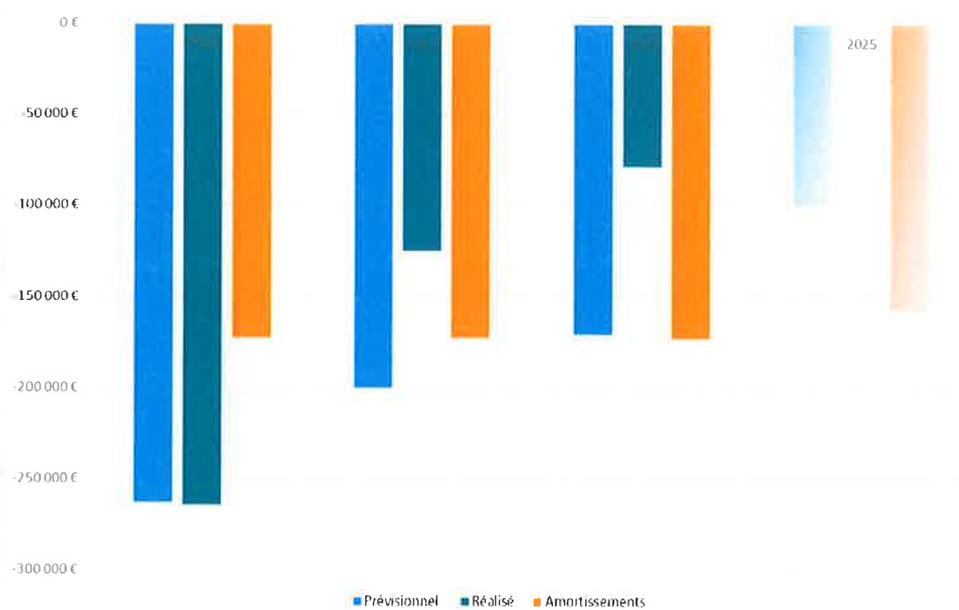
PREVISIONNEL 2025

N° Compte	Libellé Compte	Dépenses
	ACHATS MATIERES PREMIERES	137 000,00 €
60213000	ACH POISSONS	45 000,00 €
60214000	ACHAT NOURRITURE CHEPTEL	78 000,00 €
60215000	ACHAT DE COMBUSTIBLES	9 000,00 €
60217000	ACHAT PRODUITS PHARMACIE	5 000,00 €
60261000	SAC DE TRANSPORT ET TRANSPORT LAC DE MONTAGNE	0,00 €
	FOURNITURES NON STOCKEES	104 000,00 €
60610000	EAU EDF GDF	21 000,00 €
60630000	FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	30 000,00 €
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 000,00 €
60660000	CARBURANT	28 000,00 €
60680000	AUTRES MAT ET FOURNITURE	13 000,00 €
	SERVICES EXTERIEURS	9 000,00 €
61110000	ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET CONSULTANT	9 000,00 €
	LOCATIONS	76 000,00 €
61323000	BAUX DE PECHE	36 000,00 €
61351000	LOCATION VEHICULES	30 000,00 €
61360000	LOCATION MA INFORMATIQU	10 000,00 €
	ENTRETIEN REPARATIONS	30 500,00 €
61520000	ENTRET ET REPAR SUR BIENS IMMOBILIERS	4 000,00 €
61530000	ENTRETIEN TERRAINS BARRAGE	4 000,00 €
61552000	ENTRETIEN MATERIEL/TRANSPORT/BUREAU	9 000,00 €
61560000	MAINTENANCE	13 500,00 €
	ASSURANCE	26 000,00 €
61610000	MULTIRISQUES	26 000,00 €
	DIVERS	500,00 €
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	500,00 €
	HONORAIRES ET DEBOURS	12 000,00 €
62260000	HONORAIRES ET DEBOURS	12 000,00 €
	PUBLICITE RELATIONS EXTERIEURES	23 000,00 €
62312000	COMINFO	15 000,00 €
62340000	CADEAUX	8 000,00 €
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	33 000,00 €
62511500	FRAIS DEPLACEMENTS	9 000,00 €
62561000	MISSION ADM	15 000,00 €
62570000	RECEPTIONS	9 000,00 €
	TELECOMMUNICATIONS ET FRAIS POSTAUX	12 000,00 €
62600100	TELECOM	9 000,00 €
62610000	AFFRANCHISSEMENT	3 000,00 €
	FRAIS BANCAIRES	1 500,00 €
62780000	FRAIS BANCAIRES	1 500,00 €
	COTISATIONS ET FOURNITURES ANIMATIONS ET CONCOURS	25 500,00 €
62810000	COTISATIONS	22 000,00 €
62881000	FOUR ANIMATIONS/ FRAIS CO	3 500,00 €
	FORMATIONS ET IMPOTS	25 000,00 €
63330000	PARTIC FORMAT PROF CONTI	5 000,00 €
63512010	TAXES LOCALES	20 000,00 €
	CHARGES DU PERSONNEL	555 000,00 €
64110000	SALAIRES	420 000,00 €
64510000	CHARGES SOCIALES	135 000,00 €
	AUTRES CHARGES	53 000,00 €
65720000	SUBVENTIONS ACCORDEES A	16 000,00 €
65723000	AMENAGEMENT COURS D'EAU	37 000,00 €
	FRAIS BANCAIRES	500,00 €
66110000	INT DES EMPRUNTS & DETTE	500,00 €
	AMORTISSEMENT ET PROVISION	192 600,00 €
68110000	DOT AMORT	157 600,00 €
68150000	DOT PROV PR RISQ ET CH D'EX	35 000,00 €
	TOTAL	1 316 100,00 €

N° Compte	Libellé Compte	Recettes
	VENTE PRODUCTION	2 300,00 €
701100	VENTE FARIO	0,00 €
702000	VENTE ŒUF	2 300,00 €
	PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00 €
71351100	VARIATION DU STOCK SOUEICH	0,00 €
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	440 600,00 €
74118200	FNPF CONVENTION POSTES	140 000,00 €
74180000	C.HALIEUTIQUE SUBVENTION	140 000,00 €
74181000	AUTRES SUBVENTIONS	155 000,00 €
74182000	SUBVENTION GUIDE PECHE	5 600,00 €
	AUTRES PRODUITS	699 700,00 €
75610100	COT FEDERALE INTERNET	585 000,00 €
75680000	ALEVINAGE AAPPMA	23 000,00 €
75810000	PRODUIT TRANSACTION	1 500,00 €
75812000	PRODUITS PREST	42 000,00 €
75813000	PRODUITS DIVERS /GESTION C	10 000,00 €
75814000	PARTICIPATION ANIMATION	13 000,00 €
75815000	REDEVANCE PISCICOLE	25 200,00 €
	PRODUITS FINANCIERS	15 000,00 €
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	15 000,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000,00 €
77700000	Q-PART SUBV INVEST VIR RES	14 000,00 €
77880000	VENTE	0,00 €
	REPRISE PROVISIONS	38 000,00 €
78150000	AUTR PROD EXCEP/OP DE GES	38 000,00 €
	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATIONS	6 500,00 €
79118200	RBSMT FRAIS PRESIDENT	4 000,00 €
79124000	TRANSFERT FRAIS DE PERSON	2 500,00 €
	TOTAL	1 216 100,00 €

Resultat	-100 000,00 €
* sous réserve de stock piscicole stable	

EVOLUTION DU RÉSULTAT PAR RAPPORT AU PRÉVISIONNEL DEPUIS 2022





ZONE CYPRINICOLE



ALEVINAGE 2024

Type	poisson	Prév.		Réalisé	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant
Carnassier		750 Kg	13 000,00 €	800 Kg	14 279,43 €
	Black bass	50 Kg	1 300,00 €	75 Kg	1 582,50 €
	Brochets maillés	600 Kg	10 400,00 €	725 Kg	12 696,93 €
	Perches	100 Kg	1 300,00 €		
	Petits brochets				
Poisson Blanc		3200 Kg	20 200,00 €	4895 Kg	28 517,95 €
	Carpes	1000 Kg	4 200,00 €	1100	4 663,10 €
	Gardons	2000 Kg	14 500,00 €	3524 Kg	22 153,79 €
	Tanches	200 Kg	1 500,00 €	271 Kg	1 701,06 €
Salmonidé		12000 Kg	70 000,00 €	12600 Kg	52 920,00 €
	Traites AEC	12000 Kg	70 000,00 €	12600 Kg	52 920,00 €
1ere Catégorie			3 000,00 €		
	Ombre truitelles AEC et Saumons de Fontaine		3 000,00 €		
Total général			106 200,00 €		95 717,38 €

En 2024, il a été introduit :

- En CARNASSIERS :
 - 725 kg de brochets maillés
 - 75 kg de Black Bass

- En POISSON BLANC :
 - 3 524 kg de gardons
 - 271 kg de tanches
 - 1 100 kg de carpes

- En TRUITES AEC : 12 600 kg

Au final, le montant total des alevinages s'élève à 95 717,38 €.

Les aléas climatiques de 2023 et 2024 ont entraîné un déficit de production dans certaines espèces, les tanches et les perches notamment et les livraisons de carnassiers ont dû être reportées sur la première semaine de janvier 2025. La dernière livraison de gardons devant même se faire à fin janvier.

Le prévisionnel quantitatif de truites AEC est respecté. Les dépenses connaissent une régression notoire due à un regain d'activité de l'un de nos fournisseurs et surtout à nos négociations amenant une diminution du prix d'achat.

Il ne faut également pas perdre de vue que le coût final des truites AEC sera diminué du remboursement par les AAPPMA de leurs commandes complémentaires.

Le compte-rendu détaillé d'alevinage de la zone cyprinicole par la fédération avec espèces, quantités et lieux concernés pour chaque AAPPMA, vous a déjà été remis et sera également joint au compte-rendu final de notre Assemblée Générale.

En conclusion :

Le quantitatif réalisé pour les lâchers de brochets et de poisson blanc est supérieur au prévisionnel.

Le réalisé financier est, au final, manifestement inférieur au prévisionnel grâce aux économies réalisées, principalement sur les lâchers de truites AEC. Malheureusement, en 2025, nous ne pourrions plus nous approvisionner auprès du même fournisseur, celui-ci diminuant son activité et son personnel.

Pour y pallier, une solution a été trouvée avec le soutien des AAPPMA de la 1^{ère} Catégorie qui ont accepté, lors de la réunion de la zone Salmo, une diminution de leur dotation nous permettant d'échanger des truites fario de Soueich contre des AEC de la fédé du Tarn. Qu'ils en soient remerciés, nous permettant ainsi de maintenir, pour l'instant, nos 5 lâchers de truites AEC pour l'année 2025.

Un grand merci également aux bénévoles de l'AAPPMA de Revel qui assurent, les jours de lâchers, le chargement des camions pour la redistribution des poissons.

Avant de clore le chapitre des alevinages, je voudrais également témoigner toute notre reconnaissance aux salariés qui assurent cette tâche, sans relâche,

Je ne peux refermer ce chapitre sans être obligé de faire un rappel : la FDAAPPMA 31 a un agrément préfectoral au titre de la protection de l'environnement. De ce fait, elle fournit annuellement un compte-rendu des alevinages effectués. C'est pourquoi, toutes les AAPPMA qui ne passent pas par nous pour commander, se faire livrer et lâcher des poissons doivent obligatoirement nous fournir un état indiquant les lieux de lâcher, les espèces, les quantités et le nom du pisciculteur avec son N° d'agrément sanitaire.

Article L. 432-12 du code de l'environnement : origine des reempoisonnements

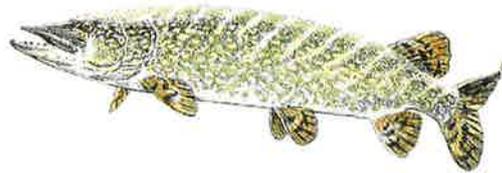
Est puni d'une amende de 9.000 € le fait d'introduire dans les eaux mentionnées par le présent titre, pour reempoisonner ou aleviner, des poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat

PREVISIONNEL ALEVINAGE 2025

Plans d'eau et cours d'eau :
12 600 kg

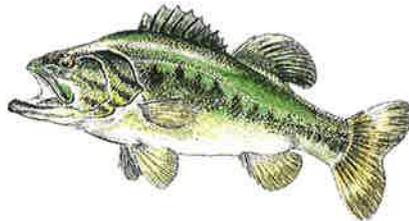


Gardons, Tanches plans d'eau :
1 500 kg



BROCHETS :
500 kg

PERCHES - BLACK-BASS :
170 kg



LES TRAVAUX 2024



AAPPMA ASPET - Ponton CIPN



Travaux de rénovation du ponton du centre d'initiation pêche et nature d'Aspet sur le Ger le 07/02/2024

AAPPMA ASPET - Ponton CIPN



Travaux réalisés par les salariés de la Fédération avec l'aide précieuse de bénévoles de l'AAPPMA de REVEL



AAPPMA FOUSSERET - Ponton sur la Louge



Rénovation ponton du Fousseret réalisée le 07/04/2024



AAPPMA FOUSSERET - Ponton sur la Louge



Belle rénovation réalisée par des bénévoles de l'AAPPMA du Fousseret et une solide équipe de Revel sous la houlette de notre garde Stéphane MARTY. Un grand merci à eux !



AAPPMA GRENADE - Élagage des arbres Lac des Gargasses



Avant élagage



Après élagage



AAPPMA GRENADE - Élagage des arbres Lac des Gargasses



Avant élagage



Après élagage



Aménagement d'habitat en plan d'eau



Exemple de cage mise en place au lac de Lamartine



Comment procéder pour une AAPPMA ?

- Repérer des plans d'eau adaptés à cette mise en place avec la fédération (*Plan d'eau dépourvu de cache naturelle (ex : gravière)*)
- Informer les propriétaires du plan d'eau et demander les autorisations (ex: plan d'eau communal → Mairie)
- Préparation des fagots **avant** la mise en place des caches



Simple et Efficace



ZONE SALMONICOLE

BILAN DES ALEVINAGES

PRÉVISIONNEL D'ALEVINAGE 2025

• LES ŒUFS :

- Notre prévision sera de 3 000 000, en espérant pouvoir en vendre quelques uns ?



• LES ALEVINS A RESORPTION :

- Même prévision que pour 2024 avec 872 000 pour compenser l'arrêt des lâchers d'estivaux.

PRÉVISIONNEL D'ALEVINAGE 2025

• LES TRUITELLES :

- Il n'y aura pas d'alevinages des lacs de montagne
- On va essayer d'en élever 6 000 pour Revel.



• GÉNITEURS RÉFORMÉS :

- Nous pensons pouvoir en réformer 2 400

PRÉVISIONNEL D'ALEVINAGES 2025

• LES SURDENSITAIRES :

• Instauration de règles pour l'attribution des quotas :

Largeur des cours d'eau	kg/lâcher
< à 10m	20
entre 10m et 20m	40
> à 20m	60

- Une seule dotation par cours d'eau et par AAPPMA
- Lac en 1^{ère} Cat seulement (Badech, Cierp)
- Pour l'ouverture, on double la dotation d'un lâcher en 1^{ère} Cat
- Pour l'ouverture 40 kg en 2^{ème} Cat
- Géniteurs : on divise le nombre de réformés par le nombre d'AAPPMA qui en bénéficient ; ils seront répartis sur les 3 premiers lâchers.
- Affiner les classes de largeurs et dotations allouées pour 2026

SURDENSITAIRES 2025 (suite)

• Diminution du poids à l'unité :

- de 210 g, on va passer à 160 g (210 g = 32 cm alors que 160 g = 25 cm)
- Notre objectif est d'essayer de vous maintenir la même dotation en nombre
- Echange de poissons avec la Fédération du Tarn : 6,5 t de fario nécessaires pour financer les alevinages de truites arc-en-ciel en 2^{ème} catégorie
- Voir concrètement les chiffres sur le tableau que va vous présenter Matthieu

SURDENSITAIRES 2025 (fin)

- Objectifs de ces modifications ?
 - Économies sur l'aliment,
 - Biomasse inférieure dans les bassins de futurs surdensitaires en période estivale,
 - Tous les 4 poissons (à 210 g) on en gagne un (à 160 g),
 - Protection contre la prédation (hérons, cormorans) : effets ?
 - On peut produire plus de poissons,
 - Rentabilisation de l'exploitation.
- Plusieurs opérations de comptage ont été réalisées :
 - En attente des résultats cet été 2025 avec le % de survis sur les bassins triés et couverts,
 - Nos objectifs sont de produire 80 000 à 90 000 poissons à sortir entre 180 et 160 g.



PRÉVISIONNEL D'ALEVINAGES 2025

• LES OMBRES COMMUNS :

- Nous n'avons plus d'ombre dans les bassins de la pisciculture.
- Donc, pour 2025, il n'y aura pas de lâcher dans le parcours sans panier du Salat à Roquefort.



The background of the page is a light blue gradient with several realistic water droplets of various sizes scattered across it, particularly in the top-left and bottom-right corners. The text is centered in a bold, blue, serif font.

**BILAN DES TRAVAUX
POUR L'ANNÉE 2024**

TRAVAUX À LA PISCICULTURE DE SOUEICH

- MISE EN PLACE DE FILETS :



PISCICULTURE DE POINTIS-INARD

- La pisciculture a été mise en vente



PRÉVISIONNEL TRAVAUX ÉTUDES 2025

TRAVAUX DE DIVERSIFICATION DES ÉCOULEMENTS SUR LA NESTE D'OÔ EN AVAL DU VILLAGE D'OÔ

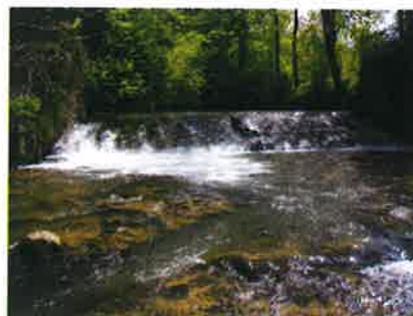
- Ce projet consiste à améliorer l'habitat dans la Neste d'Oô en aval du village d'Oô. Pour cela, il faut installer des pierres le long plusieurs zones (comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-joint) afin de multiplier les habitats et de *concentrer le plus fort de la force hydraulique au centre du cours d'eau.*
- *Cela intéresse les différents débits, en effet à basses eaux la concentration du flux assure une meilleure oxygénation, l'effet venturi et le fond d'eau contribuent à limiter l'élévation de la température de l'eau ; enfin par fortes eaux on concentre la plus forte force hydraulique au centre du cours d'eau, limitant ainsi les conséquences érosives sur les berges et en créant des zones refuges pour les poissons.*



**TERMINER LE CONFORTEMENT
DU PONTON D'ASPET**



**ACCOMPAGNEMENT
DU PROJET DE
RESTAURATION DE
L'ARBAS AU MURRETS
(CASTELBIAGUE)**



- **ETUDE SCALIMÉTRIE GER**
JOB AVAL (SUITE)



Synthèse annuelle : Bilan des principales actions 2024 menées sur le suivi des milieux aquatiques



Journée AG du 06 Avril 2025



Syndicats &
Partenaires
Techniques



Bilan des actions 2024 :

- ▶ Action I : Réactualisation du PDPG : Première version
- ▶ Action II : Mise à jour des connaissances piscicoles
- ▶ Action III : Suivi de la dynamique de population de la truite fario
- ▶ Action IV : Inventaire du brochet sur la Garonne sur la RNR
- ▶ Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum de la Garonne salmonicole
- ▶ Action VI : Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Action I : Réalisation du Web PDPG

Bilan 2024 :

- ▶ Document finalisé : première version en ligne
- ▶ EDL, diagnostics, préconisations d'actions pour chaque hydro-contextes (80 + Plans d'eau)

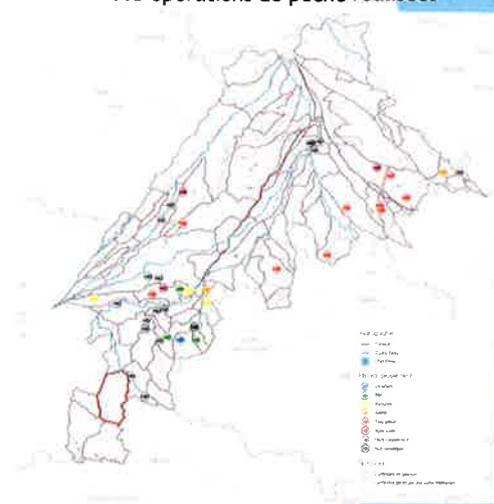


Action I : Réalisation du Web PDPG

Bilan 2024 :

- ▶ Intégration annuelle données piscicoles

115 opérations de pêche réalisées



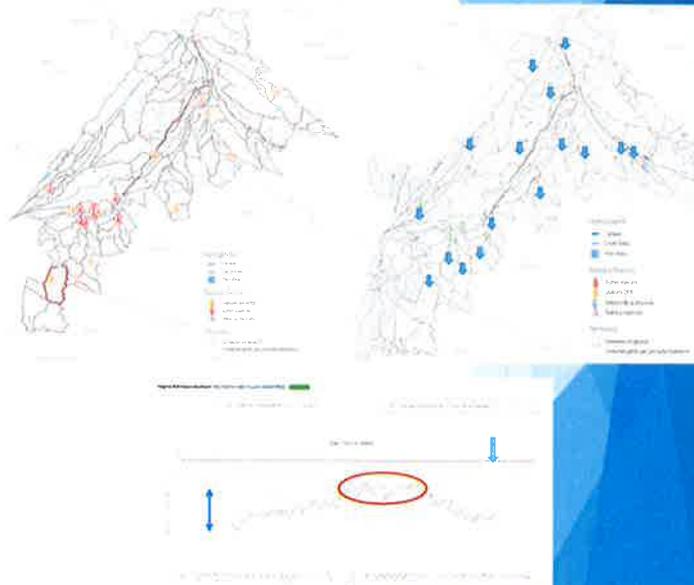
Action I : Réalisation du Web PDPG

Bilan 2024 :

- ▶ Intégration annuelle données piscicoles
- ▶ Suivi thermie des CE et collaboration
- ▶ Ouverture des comptes aux partenaires et formation à la prise en main de l'outil
- ▶ Ouverture aux AAPPMA à partir de l'année prochaine

9 Stations thermie suivies

16 Stations à équiper



Action II : Mise à jour des connaissances piscicoles

Contexte :

- ▶ Réalisation de pêche d'inventaires exploratoires
- ▶ Cours d'eau de tête de bassin versant (connaissances limitées ou anciennes)
- ▶ 21 stations pêchées en 2024 dispersées sur le département
- ▶ Vérification de la fonctionnalité du peuplement piscicole et état hydromorpho (recrutement, survie, classes d'âge)

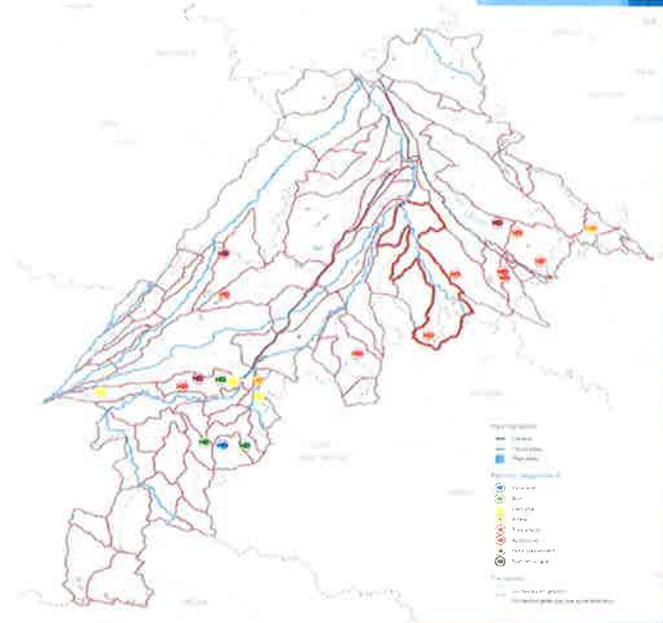
BV	Cours d'eau	Commune	Date	Etat
Tarn	Laudot	Roumens	29/05/2024	Altéré
	Marès	Le Marès	29/05/2024	Très altéré
	Grasse	Trébons sur la Grasse	29/05/2024	Très altéré
Hers mort	Visenc	Labastide-Beauvoir	29/05/2024	Apiscicole
	Gardijol	Seyre	30/05/2024	Très altéré
	Gardijol	Lagarde	30/05/2024	Très altéré
Ariège	Télédou	Mauvaisin	30/05/2024	Très altéré
	Calers	Prim	30/05/2024	Très altéré
	Latour	Latour	31/05/2024	Très altéré
Garonne	Touch	Fabas	31/05/2024	Très altéré
	Bonnefont Aval	L'Escalère	10/06/2024	Perturbé
	Bonnefont Amont	Arnaud Guilhem	10/06/2024	Bon
	Jô	Castillon-de-Saint-Mar	13/06/2024	Apiscicole
	Sournès	Landorthe	13/06/2024	Très altéré
Save	Lavet	Cap de la Goutte	13/06/2024	Perturbé
	Espienne	Mirambeau	31/05/2024	Apiscicole
Salat	Lens	Mazères sur Salat	10/06/2024	Altéré
	Lavin	Marsoulas	10/06/2024	Perturbé
	Rleuaris	Urau	11/06/2024	Bon
Ger	Couillas	Couillas	11/06/2024	Excellent
	Souell	Aspet	11/06/2024	Bon



Action II : Mise à jour des connaissances piscicoles

Bilan 2024 :

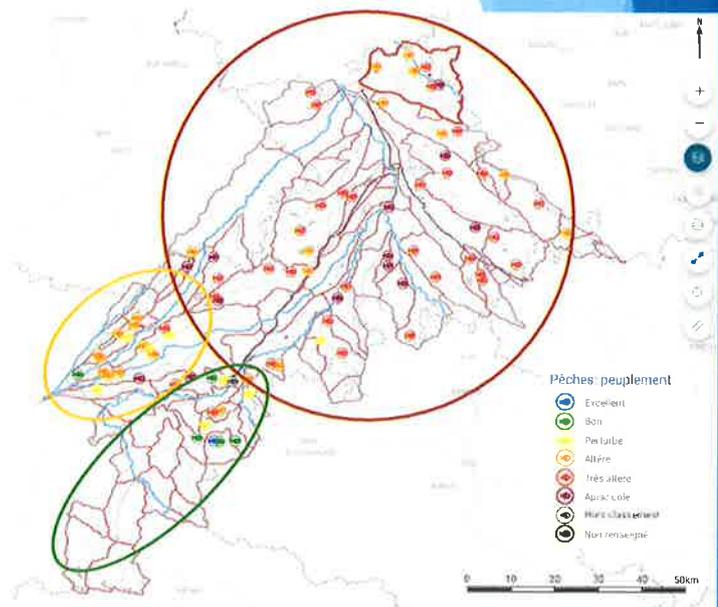
- ▶ + des 2/3 des pêches révèlent un peuplement altéré
- ▶ 15 % des stations apiscicoles
- ▶ Zones de piémont « préservées »
- ▶ Très forte dégradation des têtes de bassin par les activités anthropiques



Action II : Mise à jour des connaissances piscicoles

Bilan 2023 + 2024 :

- ▶ Description géographique des principales perturbations
- ▶ **Garonne amont, montagne et zones de piémont** : Eclusées (hydroélectricité), discontinuité (écologique et sédimentaire) seuils et barrages
- ▶ **Affluents rive gauche plateau de Lannemezan** : Réalimentation (irrigation), dégradations hydromorfo (remembrement + drainage), seuils
- ▶ **Affluents de plaine** : dégradations hydromorfo, érosion incision, (remembrement, drainage, retenues, etc)



Action III : Dynamique de population de la truite fario

Contexte :

- ▶ Veille permanente du peuplement TRF et de sa dynamique
- ▶ Actions centrées sur les zones fonctionnelles de piémont
- ▶ 4 stations concernées en 2024 (Ger, Job)

Suivis Piscicoles :

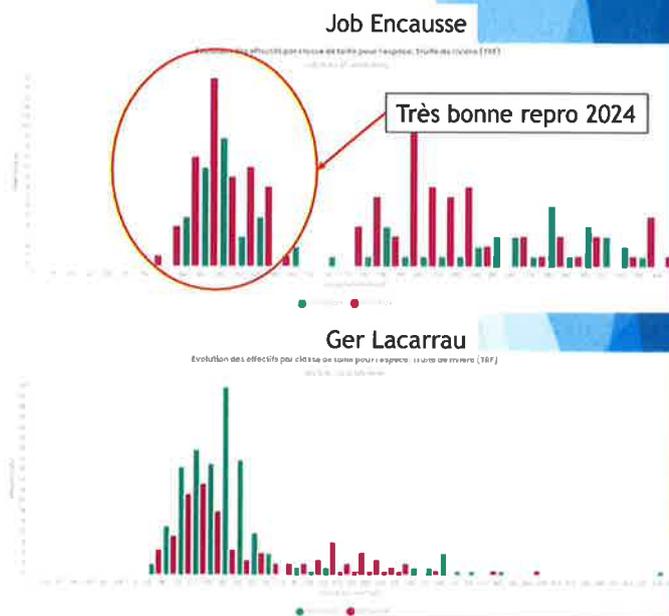
Cours d'eau	Communes	Stations	Date	IPR
Ger	Pointis-Inard	Lacarrau	11/09/2024	9,67
	Luret	Pont de Giret	16/09/2024	10,84
Job	Encausse	Encausse	11/09/2024	6,51
	Cabanac	Cabanac	03/09/2024	11,28



Action III : Dynamique de population de la truite fario

Bilan 2024 :

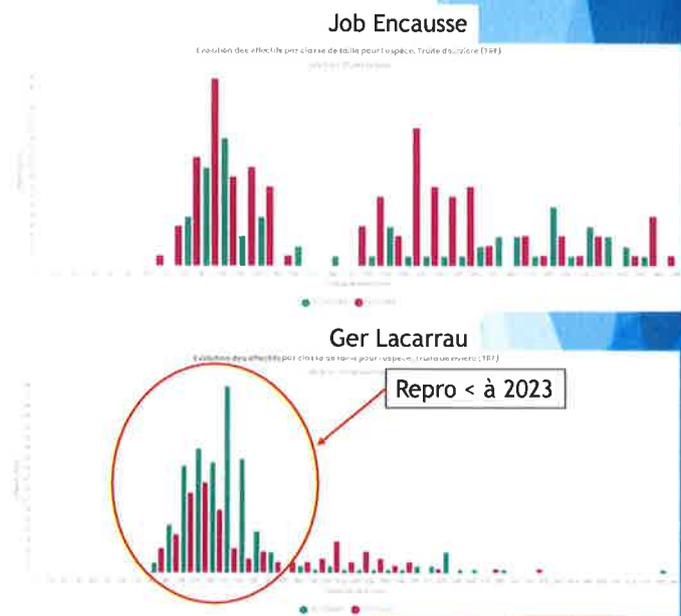
- ▶ Globalement bonne reproduction 2024 sur les pêches de suivi (principalement sur le Job)



Action III : Dynamique de population de la truite fario

Bilan 2024 :

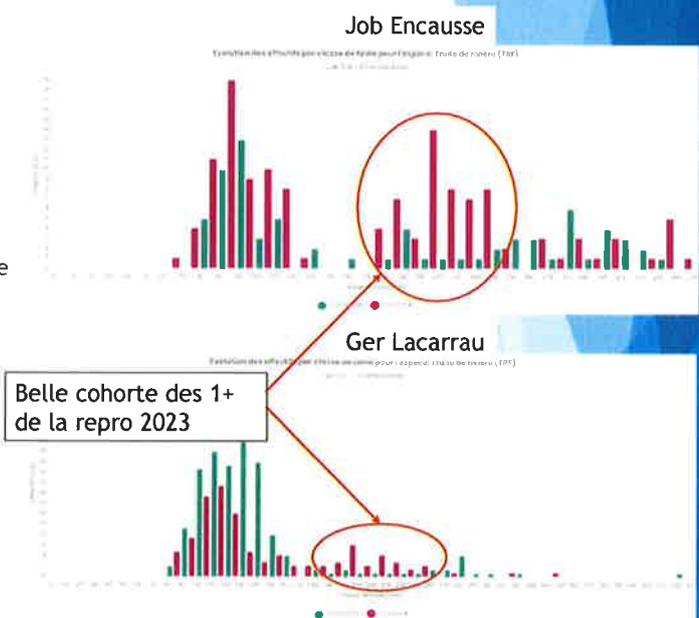
- ▶ Globalement bonne reproduction 2024 sur les pêches de suivi (principalement sur le Job)
- ▶ Repro légèrement moins efficaces qu'en 2023 sur le Ger



Action III : Dynamique de population de la truite fario

Bilan 2024 :

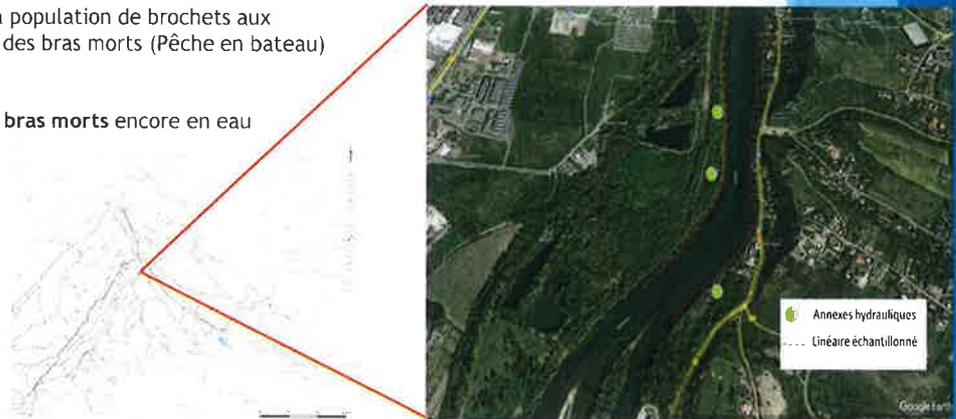
- ▶ Globalement bonne reproduction 2024 sur les pêches de suivi (principalement sur le Job)
- ▶ Repro légèrement moins efficaces qu'en 2023 sur le Ger
- ▶ Excellente transition de la cohorte des 1+ sur 2024
- ▶ Bonne repro dû à un effet PKD moins prévalent qu'en 2022
- ▶ Bonnes conditions hydrologiques ces 2 dernières années (effet Q, T°)



Action IV : Inventaire du brochet dans le cadre de la restauration des annexes hydrauliques de la RNR

Contexte :

- ▶ Réouverture et aménagement des bras morts sur la Garonne (Amont Toulouse RNR) = repro Brochet
- ▶ Inventaire initial de la population de brochets aux alentours du secteur des bras morts (Pêche en bateau)
- ▶ Investigation dans les bras morts encore en eau



Action IV : Inventaire du brochet dans le cadre de la restauration des annexes hydrauliques de la RNR

Résultats EPA :

- ▶ > 3500 m de berge prospectée, > 200 points EPA (Echantillonnage Ponctuel d'Abondance)
- ▶ 17 espèces inventoriées
- ▶ Dominé par spiralin, l'ablette et le pseudorasbora
- ▶ Forte prolifération du front de colonisation des SPI
- ▶ Pas de brochet alors que sa présence est avérée (retours pêcheurs)

Pourcentages des effectifs

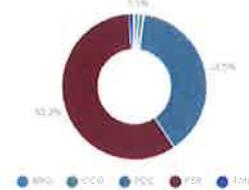


Action IV : Inventaire du brochet dans le cadre de la restauration des annexes hydrauliques de la RNR

Résultats annexe hydraulique :

- ▶ 1 sur 3 encore en eau
- ▶ Faible richesse
- ▶ Peuplement dominé par des espèces allochtones (PCC, PSR)
- ▶ Habitat hostile lors des déconnexions
- ▶ ↗ Température, ↘ oxygène = espèces ubiquistes
- ▶ Finalement 1 *fingerling* inventorié en bordure de Garonne, aux abords de l'annexe

Pourcentages des effectifs



Bilan :

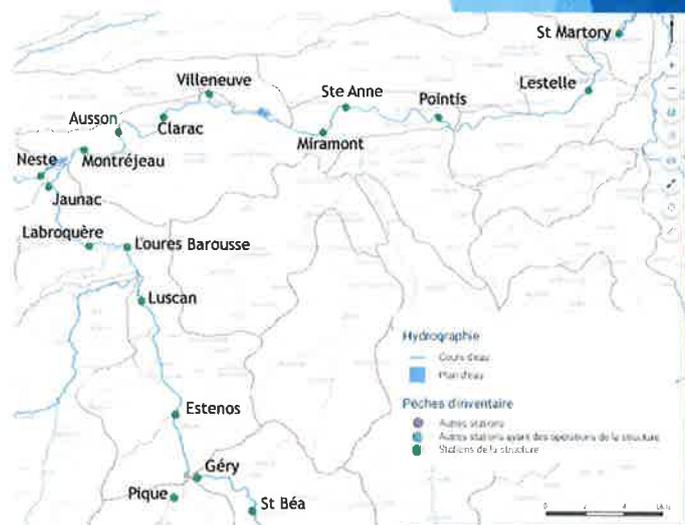
- ▶ Confirmation de la présence du brochet sur le secteur, état préoccupant
- ▶ Reproduction avérée (Géniteurs + alevins)
- ▶ Justification de la réhabilitation des annexes
- ▶ Inventaire de suivi à programmer suite aux travaux



Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

Contexte :

- ▶ Etablir un état des lieux global sur la fonctionnalité du recrutement de la truite fario
- ▶ Localiser les zones fonctionnelles de celles à enjeux
- ▶ Identifier les facteurs de dégradations et leurs implications
- ▶ Etude sur plusieurs années (2024 : 1^{ères} pêches exploratoires)



Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

Protocole :

- ▶ 18 pêches électriques sur le continuum
- ▶ Protocole grands milieux (30 points EPA sur radier)
- ▶ Note basée sur le nombre d'alevins de l'année
- ▶ 60 alevins = TBE, 0 = TME



Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

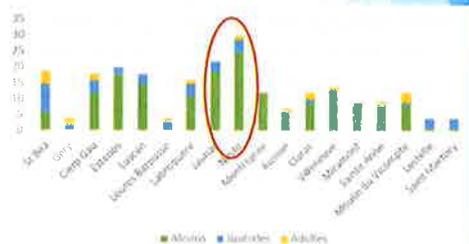
Résultats préliminaires :

- ▶ Présence Tacons sur stations amonts
- ▶ Résultat EPA : max 25/60 ind TRF, 35/60 avec tacons
- ▶ Fonctionnalité de reproduction dégradée

Nombre d'individus de truites et de tacons



Nombre d'individus par classes d'âge pour les truites

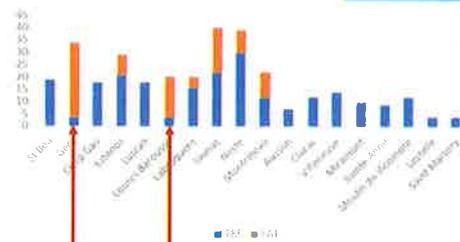


Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

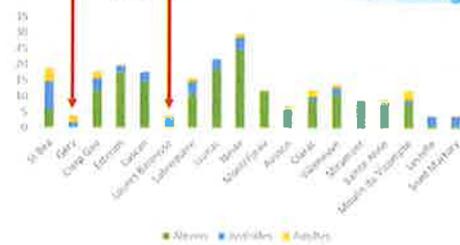
Résultats préliminaires :

- ▶ Présence Tacons sur stations amonts
- ▶ Résultat EPA : max 25/60 ind TRF, 35/60 avec tacons
- ▶ Fonctionnalité de reproduction dégradée
- ▶ Observation compétition tacons vs truitelles

Nombre d'individus de truites et de tacons.



Nombre d'individus par classes d'âge pour les truites

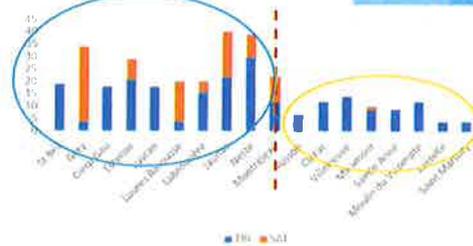


Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

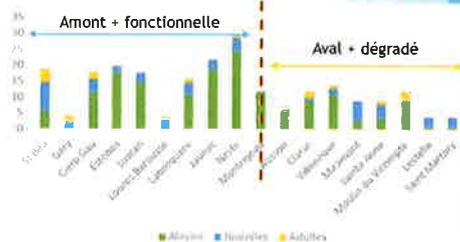
Résultats préliminaires :

- ▶ Présence Tacons sur stations amonts
- ▶ Résultat EPA : max 25/60 ind TRF, 35/60 avec tacons
- ▶ Fonctionnalité de reproduction dégradée
- ▶ Observation compétition direct tacons vs truitelles
- ▶ Fracture amont/aval Montréjeau (nombre individus, distribution cohortes)

Nombre d'individus de truites et de tacons



Nombre d'individus par classes d'âge pour les truites



Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

Résultats comparaison Amont/Aval Montréjeau :

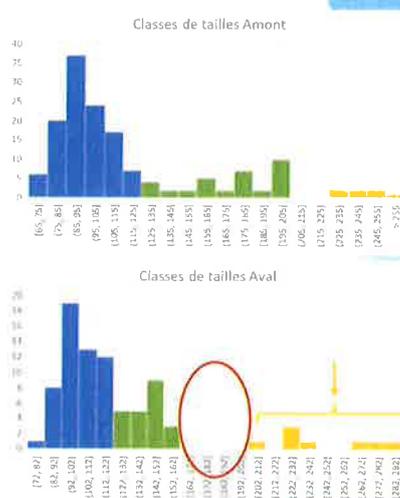
- ▶ Plus d'individus à l'amont, principalement alevins
- ▶ Milieu plus fonctionnel à l'amont
- ▶ Nombre individus divisé par 2 entre les quantités Amont/Aval

	Nombre d'individus moyen par station			
	Total KF	Alevins	Juveniles	Adultes
Amont	16,8	11,8	3,7	1,2
Aval	9,2	5,8	2,4	0,88

Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

Résultats comparaison Amont/Aval Montréjeau :

- ▶ Observation du nombre d'individus par classes d'âge
- ▶ Bleu : alevins, Vert : 1+ et 2+, Orange : adultes
- ▶ Echelle divisée par 2
- ▶ Trou générationnel à l'aval (juvéniles)
- ▶ Plus d'individus mature à l'aval



Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

Résultats comparaison Amont/Aval Montréjeau :

- ▶ Observation de différences de tailles entre Am/AV
- ▶ Différences significatives pour les Alevins et Juvéniles (Test de Student)
- ▶ Hypothèse : ↗ de la prévalence de la PKD sur la partie l'aval ?

	Taille moyenne en mm			Adultes
	Total TRF	Alevins	Juvéniles	
Amont	119	94	163	227
Aval	126	102	141	243

T.test	P-values	Hypothèse validée
Alevins Amont / Aval	3.361e-06	Oui
Juvéniles Amont / Aval	0.000463	Oui
Adultes Amont / Aval	0.1391	Non

Action V : Etude de la distribution de la truite fario sur le continuum salmonicole de la Garonne

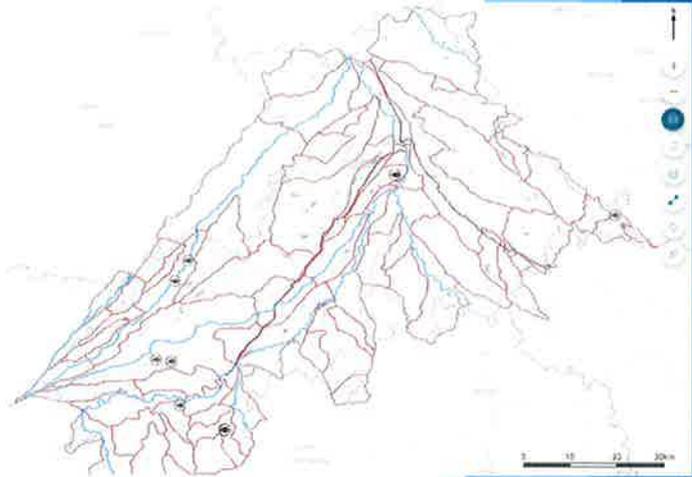
Conclusion :

- ▶ Dysfonctionnement global de l'écosystème
- ▶ Forts impacts des pressions anthropiques (multifactorielles)
- ▶ Dégradation continue sur le continuum (↗ des dégradations par les effets cumulés des pressions)
- ▶ Observation fracture Amont Aval, effet de la PKD ?
- ▶ Continuité de l'étude (Description des pressions, Modélisation de la distribution TRF, Proposition de modalités de gestion adaptées)

Action VI : Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Contexte & Objectif :

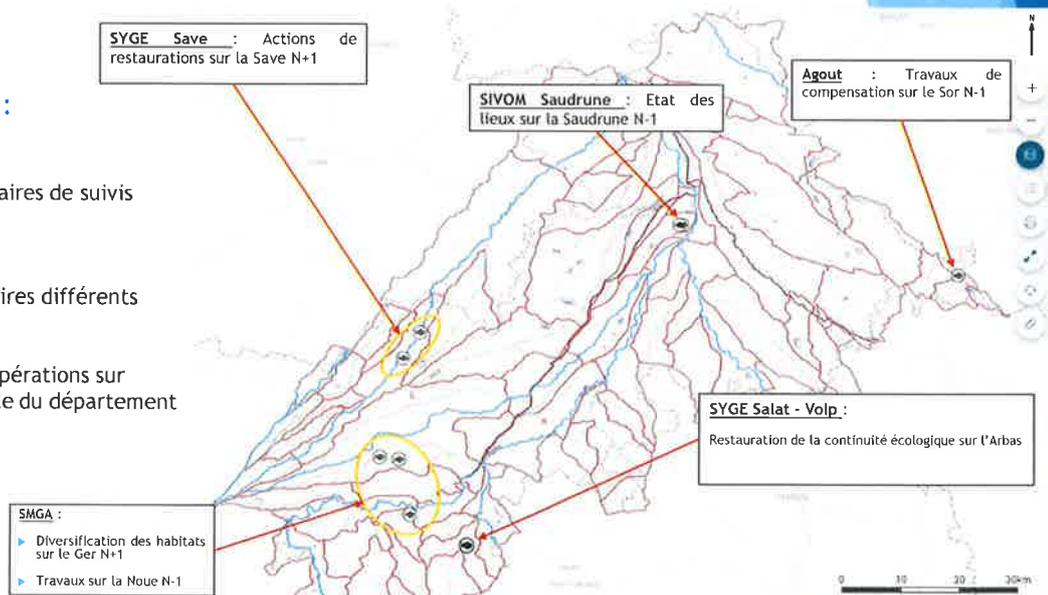
- ▶ Collaboration de la FD avec les services GEMAPIens (Syndicats, Com-com, etc)
- ▶ Soutien à la conception des opérations de restauration du milieu aquatique
- ▶ Mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des travaux (EDL puis suivi à N+1, 3, 5 et 7 ans)



Action VI : Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Bilan 2024 :

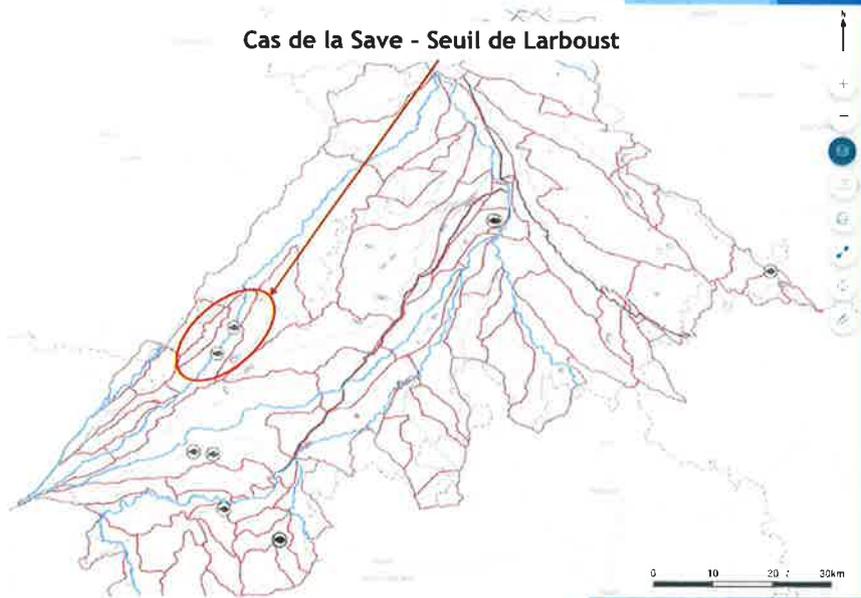
- ▶ 11 inventaires de suivis réalisés
- ▶ 5 partenaires différents
- ▶ Suivis d'opérations sur l'ensemble du département



Accompagnement de maîtrise d'ouvrage :

Contexte :

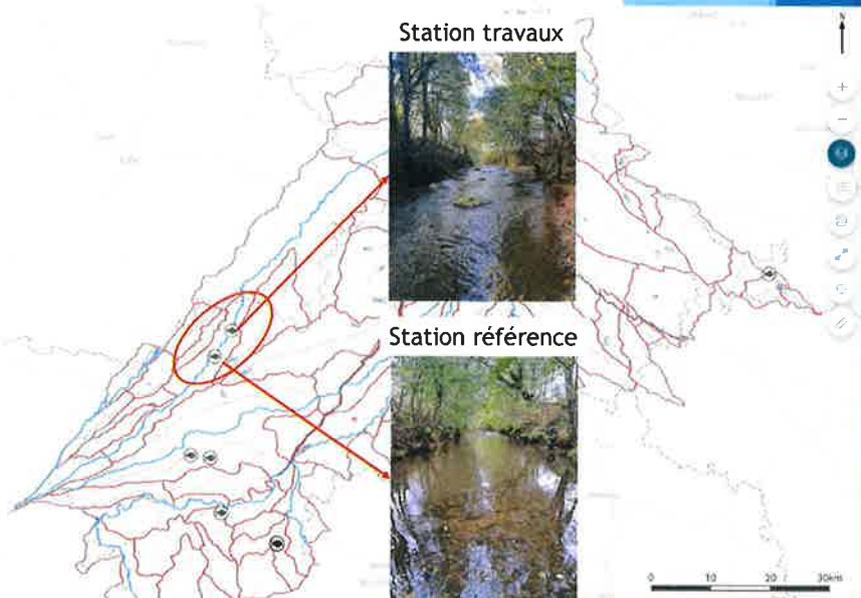
- ▶ Travaux de restauration du matelas alluvial
- ▶ Amélioration qualité de l'habitat et diversité des faciès
- ▶ Inventaire piscicole de suivi N+1



Accompagnement de maîtrise d'ouvrage :

Contexte :

- ▶ Travaux de restauration du matelas alluvial
- ▶ Amélioration qualité de l'habitat et diversité des faciès
- ▶ Inventaire piscicole de suivi N+1

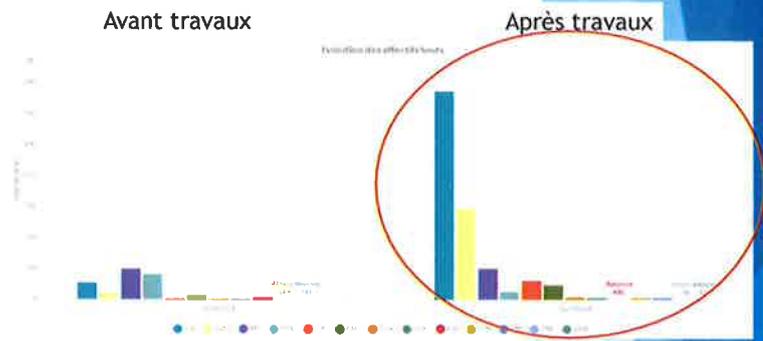


Accompagnement de maîtrise d'ouvrage :

La Save - Seuil de Larboust

Bilan 2024 :

- ▶ Réponse rapide et très positive (forte \nearrow des abondances)



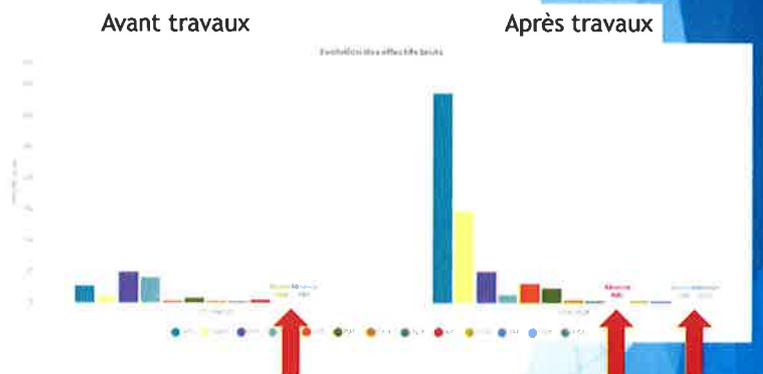
29

Accompagnement de maîtrise d'ouvrage :

La Save - Seuil de Larboust

Bilan 2024 :

- ▶ Réponse rapide et très positive (forte \nearrow des abondances)
- ▶ Retour vers une typologie plus adaptée au secteur (retour VAN et TRF, abs CCO, ABL et géniteurs)



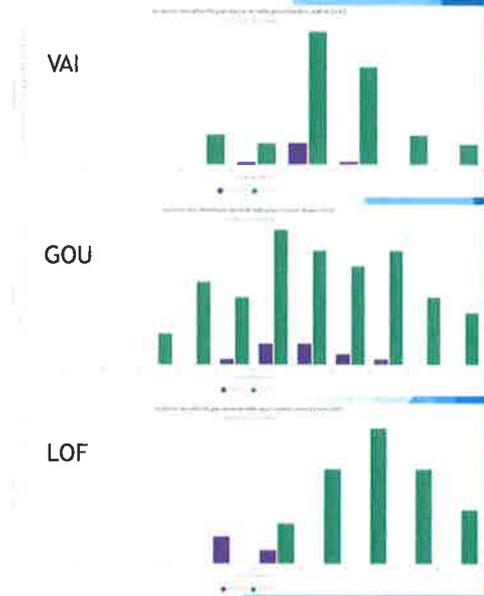
30

Accompagnement de maitrise d'ouvrage :

La Save - Seuil de Larboust

Bilan 2024 :

- ▶ Réponse rapide et très positive (forte \nearrow des abondances)
- ▶ Retour vers une typologie plus adaptée au secteur (retour VAN et TRF, abs CCO, ABL et géniteurs)
- ▶ forte \nearrow du nombre de vairons (28-338), goujons (12-149) et loches (3-31), facteur 10
- ▶ Enregistrement d'une reproduction effective sur de nombreuses espèces

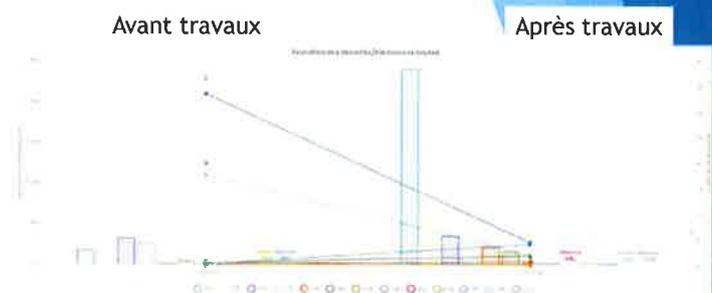


Accompagnement de maitrise d'ouvrage :

La Save - Seuil de Larboust

Bilan 2024 :

- ▶ \searrow de la biomasse
- ▶ Absence des gros individus
- ▶ Premiers instant de recolonisation suivi d'une stabilisation
- ▶ Premiers résultats très encourageants



Merci de votre attention

Journée AG du 06 Avril 2025

Pour plus de renseignements :

- Pierre Favriou : pierre@fede-peche31.com - 07 48 15 95 75
- Gael Durbe : gael@fede-peche31.com - 06 30 40 91 49



Syndicats &
Partenaires
Techniques



Commission Communication

FDAAPPMA 31
Assemblée Générale
6 avril 2025

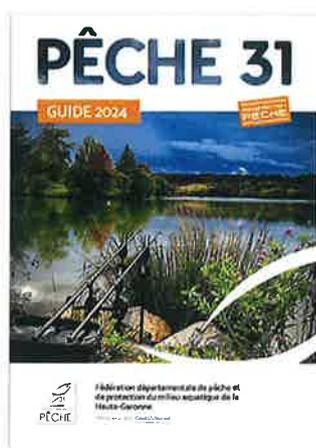
30 % des consultations du site internet fédéral concernent les parcours de pêche

2024	Visiteurs	Sessions	Pages consultées
JAN	3 554	4 918	12 725
FEV	3 245	4 330	11 765
MAR	7 479	11 089	28 193
AVR	5 512	7 871	19 566
MAI	4 985	6 837	16 470
JUN	3 172	4 319	9 330
JUL	3 325	4 305	9 711
AOU	4 310	5 759	12 788
SEP	2 883	3 959	9 519
OCT	2 590	3 454	8 434
NOV	1 915	2 622	5 999
DEC	1 906	2 505	6 647
TOTAL	44 876	61 968	151 147

Les 10 pages les plus consultées

- Fede-peche31.com (21,38 %)
- Parcours en plans d'eau (12,72 %)
- Parcours en cours d'eau et canaux (10,24 %)
- Guide de pêche annuel (9,00 %)
- Pêcher des parcours remarquables (7,25 %)
- Acheter sa carte de pêche (4,35 %)
- Heures légales de pêche (3,84 %)
- Pêcher en Haute-Garonne (2,79 %)
- Nbre de cannes et de captures autorisées (2,64 %)
- Règles particulières au 31 (2,45 %)

Le guide « Pêche 31 – édition 2024 »



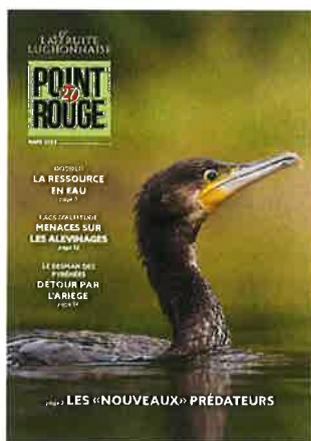
- Édité à 18.000 exemplaires
 - + 3.000 exemplaires par rapport à l'année précédente
- Distribué par tous les dépositaires
- Téléchargeable et consultable sur le site internet

Le journal du pêcheur Haut-Garonnais est abandonné

RAPPEL AG précédente : à partir de 2024, le journal ne sera plus édité

Les AAPPMA peuvent proposer des articles à Vincent Bouteiller, au fil de l'eau

La revue de l'AAPPMA de Luchon « Point Rouge – édition 2024 »



- Éditée à 500 exemplaires
- Distribuée par l'AAPPMA de Luchon
- Téléchargeable sur le site internet

La page Facebook « <https://www.facebook.com/peche31> »

- 19.655 abonnés, au 23/03/2025
 - 70 % des abonnés ont entre 25 et 54 ans
- 1° page Facebook de FDAAPPMA

Les 5 articles les plus consultés

Fédération	Followers	Fédération	Followers	Fédération	Followers
FNPF	> 46.000	59	> 9.500	65	> 5.900
67	> 5.200	33	> 10.000	09	> 5.200
49	> 7.800	31	> 19.000	11	> 5.000
71	> 7.800	62	> 7.500	81	> 13.000
85	> 2.100	57	> 3.800	82	> 5.400
01	> 6.900	40	> 7.900	32	> 6.500
44	> 3.300	73	> 4.100		
38	> 5.200	21	> 5.800	05	> 14.000
74	> 3.500	17	> 6.300	12	> 12.000

Date	Sujet
Couverture	Consultations
28/01/2024 279.200	Appâts autorisés pendant la période de fermeture de la pêche des carnassiers
10/11/2024 272.000	Inventaires piscicoles 2024 Le Ger, à Pointis-Inard
04/11/2024 270.300	Inventaires piscicoles 2024 L'Arbas, à Castelbiague
16/10/2024 250.200	Pêche de sauvetage Ruisseau du Panariof, à Aussonne
23/01/2024 223.100	Inventaires piscicoles 2023 Le Job, à Encausse-les-Thermes

Page Facebook Relais/Soutien de la communication nationale

- 06/02/2024 : Pêcher c'est aussi s'engager
- 15/03/2024 : Partenariat FNPF/Gendarmerie Nationale
- 21/04/2024 : Ouverture brochet
- 26 et 28/05/2024 : Fête de la pêche
- 25/06/2024 : Congrès de la FNPF
- 10/07/2024 : Reprise de la régulation des cormorans
- 16/07/2024 : L'eau dans le cœur des Français
- 24/07/2024 : La pêche de loisir en chiffres
- 27/08/2024 : Mesdames, osez la pêche !
- 28/08/2024 : Offre d'automne, carte personne majeure
- 21/10/2024 : Régulation du grand cormoran
- 30/10/2024 : La pêche de loisir, 2° fédération associative de France
- 03 et 06/12/2024 : La carte de pêche, au pied du sapin
- 25/12/2024 : Joyeux Noël

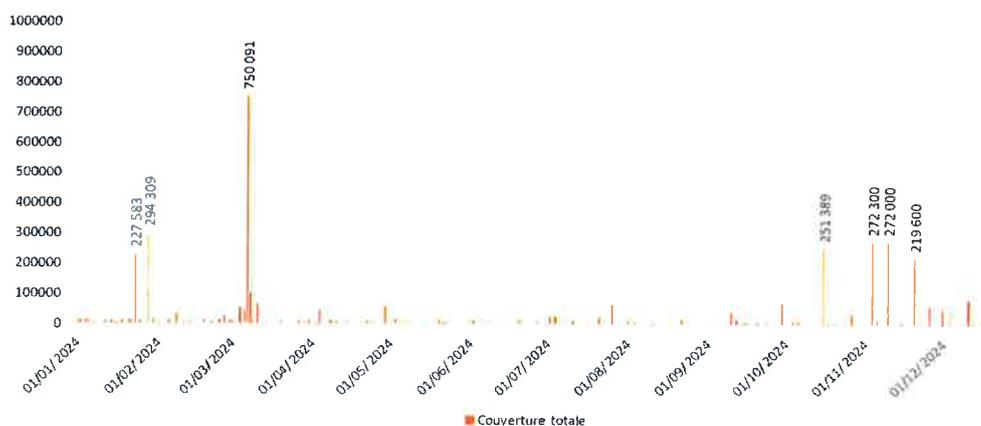
Le compte Instagram « <https://www.instagram.com/fedepeche31/> »

- 5.533 abonnés, au 23/03/2025
 - 74 % des abonnés ont entre 18 et 44 ans
- 1° compte Instagram de FDAAPPMA
 - FNPF : 2.890
 - 12 : 2.651
 - 81 : 1.916
 - 05 : 1.161
 - 33 : 1.073

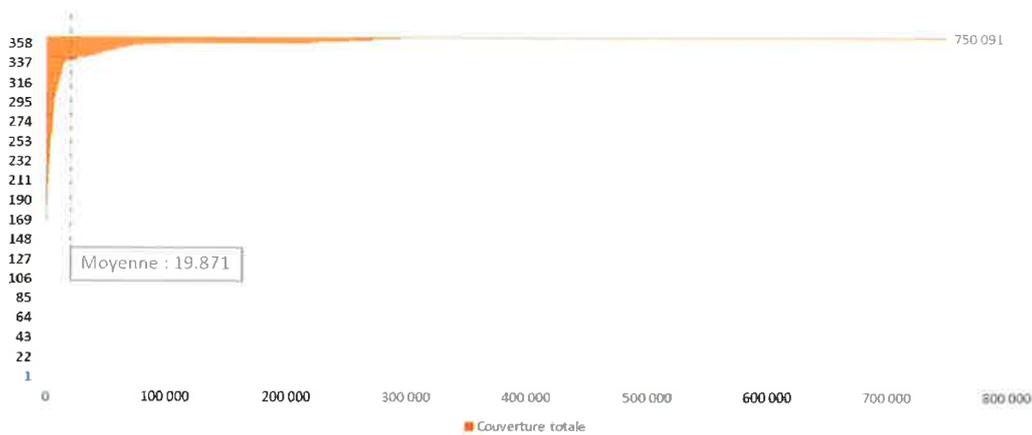
La gestion avec Meta Business Suite rend plus difficile la distinction des communications Facebook et Instagram

Date	Sujet
29/04/2024	Julien Miot, capture d'une truite fario avec le Duo Deep Feat 87 DRF
1.100	

Couverture totale Facebook + Instagram



55 % des jours de l'année (207) ont fait l'objet d'une communication Facebook et/ou Instagram



Apprendre avec la Fédération 31 : 9 vidéos promotionnelles mises en ligne, en 2024



<https://www.fede-peche31.com/6294-techniques-de-peche.htm>

<https://www.youtube.com/@federation31>

La page YouTube,
<https://www.youtube.com/@federation31>

Vidéos Scarna Fishing : Etat des lieux au 23/03/2025

N°	Sujet	Mise en ligne	Vues
1	Pêche de la truite au toc, aux appâts naturels	12 mois	11.000
2	Pêche de la truite aux leurres	11 mois	3.500
3	Pêche des carnassiers aux leurres	10 mois	826
4	Pêche du black-bass	10 mois	459
5	Pêche de la carpe	10 mois	1.400
6	Pêche au feeder	9 mois	694
7	Pêche du silure	9 mois	605
8	Pêche de la truite à la mouche	8 mois	1.700
9	Pêche au coup	5 mois	462

La page TikTok,
<https://www.tiktok.com/@pche.31?lang=fr>

- 439 abonnés, au 23/03/2025
 - ? % des abonnés ont entre ? et ? ans
- Pages TikTok des FDAAPPMA
 - FNPF :
 - 05 :
 - 81 :
 - 12 :
 - 33 :
 - 50 : 871
 - 15 : 312
 - 82 : 13
- 17 vidéos en 2024, dont :
 - Pêche d'inventaire sur l'Arbas - 29.000 vues
 - Reproduction de TRF en Garonne - 13.900 vues
 - Pêche de sauvetage au canal de Seygouade - 12.500 vues
 - Pêche de sauvetage au Canal du Midi - 10.300 vues
- 4 vidéos en 2025, dont :
 - Pêche de sauvetage au canal de Saint-Martory - 32.400 vues

Actions diverses

- Participation financière de 150 € pour la réalisation du film « [Garonne vue par Garonne](#) », par Elyse
- Achat de 150 cannes 4 m de Garbolino auprès de Saint-Go pêche, pour les animations pêche
- Recensement des AAPPMA intéressées par la réalisation de panneaux d'information

Une amélioration des échanges avec les AAPPMA difficile à mettre en œuvre

Présentation du 21 avril 2022

- Présentation à destination :
 - Du personnel
 - Des administrateurs
 - Des AAPPMA
- Présentation :
 - En présentiel (matin)
 - En visioconférence (soirée)
- Ordre du jour :
 - Les ventes de cartes de pêche
 - Les milieux, les pêcheurs et l'offre de pêche
 - La communication
 - Conclusion

Suite donnée

- 22/04/2022 : Diffusion de la présentation
- 22/04/2022 : Recueil des attentes
 - Réunions régulières ? => Oui/Non
 - Quelle fréquence/Quand ?
 - Quels sujets aborder ?
- 18/07/2022 : Diffusion du recueil des attentes
- 30/08/2022 : Recueil des attentes pour les 2 sujets prioritaires :
 - Les empoisonnements
 - La garderie particulière
- 06/10/2022 : Synthèse des attentes
- 2^e quinzaine de juin 2025 :
 - Empoisonnements, cormorans, rôle des présidents



BILAN DU POLE ANIMATION



PUBLICS CONCERNÉS PAR LES ANIMATIONS

Scolaires
Maternelles
Elémentaires



Accueil collectif
de mineurs
ALSH
MJC

Maisons de
retraite

Etablissement
d'accueil de
personnes en
situation de
handicap
Foyer de vie
ITEP

90% des enfants sensibilisés ont moins de 12 ans.

TYPES D'ANIMATIONS PROPOSÉES



Initiations à la pêche au choix
Initiations à la pêche au coup, au lancer,
au quiver,
à la carpe, à la truite, à l'écrevisse.



Stages de carpe de nuit sur 2 jours

Soirées carpes

Soirées silures

Sensibilisation aux milieux aquatiques (avant chaque animation)
Notion d'écosystèmes, modes de vie des poissons, présentation
des espèces
en salle ou sur le terrain

BILAN ANNUEL



1603 personnes sensibilisées en 2024
1486 enfants et 117 adultes
(103 journées d'animation)



CHALLENGE APN

Le samedi 8 juin 2024 Challenge des APN
Carpodrome de PEYSSIES
80 enfants/ 9 APN



Prochaine édition samedi 14 Juin 2025



*Bravo à l'APN de la Vallée de Lèze qui gagne l'édition 2024
(avec 47 gardons)*



FÊTE DE LA PÊCHE



Dimanche 1^{er} Juin 2025





GARDERIE FEDERALE



Pêches électriques 2024



*28 journées pêches
d'inventaires*

*52 journées pêches de
sauvetages*



Pêches électriques 2024



21 Pêche PDPG



*11 suivis travaux
et aménagements*



Pêches électriques 2024



2 Inventaires pêche aux filets



Journées d'alevinages en 2024



115 journées

Comptage grand Cormorans

→ comptage au 15 janvier 2025

- **3357** oiseaux
- 39 dortoirs recensés
- 25 journées de comptages



GARDERIE
PARTICULIERE





Garde Particulier

La possibilité d'habiller vos gardes-pêche va vous être offerte avec un financement de 50% par la fédération, 50% restant à charge de l'association.

N'ayant pas encore reçu le catalogue et les tarifs 2025, je vais vous envoyer celui de 2024 et vous communiquerai celui de 2025 dès que j'en aurai connaissance.

Je me tiens à la disposition de ceux qui auraient besoin de renseignements complémentaires ultérieurement et vous remercie de votre attention.



Garde Particulier

GARDE-PÊCHE PARTICULIER

MICROPOLAIRE

DESCRIPTION PRODUIT
 150 g/m². Micropolaire antistatique. 2 poches antivolant. Collet de ventage, bris de vent et bandes de poches extérieures contrastées. 2 poches apparentes sur le côté. Imprimé en regard.

100% polyester
 Grande STANBARD 150 by 150 (127 x 127 cm) R, 8719.
 Collet à 3 boutons
 Tailles S à XL
 Longueur en manches à 40"
 Stock sous disponible de manière permanente



MARQUAGE COU
 Patch knit

MARQUAGE MANCHES ET DOS
 Broderie



Garde Particulier

GARDE-PÊCHE PARTICULIER

POLO

DESCRIPTION PRODUIT
 210 g/m². Pôles court-petit. Couvertures apparentes plus fines. Poignets double épaisseur. Col en biais côté. Bande de poches contrastées et fortes. Fermeture double épaisseur. Bout de vêtements. Poches de décoration sur 1 bouton. Bout de bas de manche.

100% coton
 Grande GRAD 125
 Collet à 3 boutons
 Tailles S à XL
 Longueur en manches à 60"
 Stock sous disponible de manière permanente



MARQUAGE COU
 Patch knit

MARQUAGE MANCHES ET DOS
 Sérigraphie



Vœux des
APPMA





*Association Agréée pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique
de Marignac*

Marignac le 23 Mars 2025

Objet : Vœux pour assemblée générale du 6 avril 2025

De : Monsieur JENN Jean-Pierre, Président de l'AAPPMA de Marignac,
représentant par la présente son conseil d'administration réuni le 22 mars 2025.

A : Monsieur Norbert DELPHIN, Président de la Fédération départementale de pêche de Haute Garonne,
messieurs les membres de son conseil d'administration.

Nous donnons suite à l'assemblée générale de la fédération départementale en date du 21 avril 2024 à laquelle je n'ai pas pu assister en qualité de président de l'AAPPMA citée ci-dessus pour des raisons familiales impérieuses. Lors de cet événement, j'ai été personnellement mis en cause par cinq présidents d'AAPPMA (s) (Aspet, Luchon, Montréjeau, St Martory et St Gaudens) par des allégations concernant un courrier dont je suis toujours en attente de communication de votre part, malgré des demandes réitérées et afin d'exercer le cas échéant un droit de réponse adapté.

D'une part je désire, comme les membres de notre conseil d'administration, que soit porté à notre connaissance le ou les éventuels préjudices allégués par lesquels je porterais à titre personnel ou nous, AAPPMA, porterions « délibérément atteinte au fonctionnement de notre fédération de Haute Garonne » comme le déclareraient ces cinq présidents d'AAPPMA(s) lors de cette assemblée générale.

Des précisions pourraient nous être utiles afin de pouvoir proposer des réponses ou solutions utiles.

De plus on ne peut manquer de noter que ces cinq AAPPMA (s) et leurs zones d'influence sont concernées par le retour récent de la taille légale de capture pour la truite Fario à 23 cm sur la Garonne et dans les parties inférieures de ses affluents que sont la Pique, le Ger et le Job.

Ce retour raisonnable pour la préservation de l'espèce, est étayé par des études scientifiques, il est par ailleurs, largement partagé par les membres de notre association. Je l'approuve également en tant que président de l'AAPPMA de Marignac et je l'assume en tant que président du Collectif Clubs Mouche 31.

Les pouvoirs publics ont approuvé cette taille légale de 23 cm, sans statuer à ce jour sur le nombre journalier de captures. Il appartient selon nous aux éventuels contradicteurs d'entamer les démarches nécessaires afin d'obtenir modification de ces décisions s'ils le souhaitent.

En conclusion et à l'adresse des cinq AAPPMA(s) ci-avant citées et de leurs présidents nous proposons si possible un retour au dialogue constructif et argumenté.

L'AAPPMA de Marignac œuvre pour la pêche, la protection et la préservation du milieu aquatique, missions premières, mais aussi pour sa promotion, la connaissance de la jeunesse avec le respect des eaux, de sa faune et flore. Nous entendons maintenir ces actions et objectifs essentiels pour l'avenir.

Dans l'attente, je vous prie monsieur le président de recevoir mes sincères salutations.

Le président Jean pierre JENN

QUESTIONS DU PRESIDENT DE L'AAPPMA DE TOULOUSE

Réponses de Jean-Louis CASSAING, vice-président fédéral

Et Philippe HUILLET, conseiller technique :

- **1)** Qu'en est-il de la signature de la convention entre la Fédé 31 et la gendarmerie ?
 - Nous n'avons encore pas pu rencontrer le Général commandant la région Occitanie !!! Des contacts ont été pris avec l'Officier en second de la compagnie GD de Saint Gaudens (officier référent GIE), à ce jour, nous sommes en attente de retour...
- **2)** Est-il prévu des réunions de formation et / ou information de la part de la Fédé 31 pour les GPP des AAPPMA ?
 - La réponse est oui et le contenu de cette ou de ces dernières, est en cours d'élaboration. Les Présidents d'AAPPMA et par déclinaison les Gardes-Pêche Particuliers seront informés par le canal fédération dès que ça sera prêt. On essaiera de le faire dans le courant du premier semestre de cette année.
- **3)** Est-il envisagé, à terme, la possibilité de mutualisation des compétences territoriales ?
 - Pouvoir assister ou être assisté par des confrères d'autres secteur commettants pour étoffer les équipes sur des contrôles sensibles (nuits, secteurs difficiles...)
 - C'est déjà fait. Il suffit aux présidents concernés (commettants) de faire une demande d'agrément commune. Les gardes ayant fait une formation qui se respecte doivent déjà le savoir... La mutualisation est toujours possible, mais il y a le problème (*important*) de compétence territoriale. Pour rappel un garde-pêche particulier est agréé par le Préfet du département dans le ressort duquel se situe le territoire soumis à sa surveillance et est assermenté par le juge du tribunal de justice. Par le fait, un G.P.P. n'est territorialement compétant QUE sur le secteur pour lequel son commettant l'a fait mandater.

Ceci étant, les Présidents d'Aappma (*commettants*) peuvent à toutes fins utiles, faire une demande d'agrément pour leur assiette territoriale, pour un garde-pêche particulier œuvrant dans une autre Aappma. Pour rappel, seuls les Agents de Développement de la fédération de pêche 31 ont une compétence territoriale sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne et actuellement seuls ces derniers sont techniquement à même de pouvoir participer à des opérations coordonnées avec les gardes-pêche particuliers des Aappma de notre département.

- 4) En cas de nécessité de saisie de matériel, quelle procédure ? Quel lieu de séquestre ? Quel suivi de procédure ?
 - Les gardes ayant fait une formation qui se respecte doivent déjà le savoir... Ceux qui m'ont posé la question ont déjà eu la réponse. Les saisies sont mentionnées dans le PV. Le poisson saisi est soit remis à l'eau soit détruit. Le matériel sera déposé au greffe du tribunal judiciaire du lieu de l'infraction (tu peux toujours essayer !!!) ou tout autre lieu désigné par le procureur de la République (qui pourrait être le siège administratif de la fédération).

Lors de la ou des réunions de remise à niveau, le sujet et bien d'autres encore seront abordés. Pour l'heure, il serait déjà bien de simplement s'appliquer et de porter une attention toute particulière sur les procédures basiques et surtout à leur rédaction. Les retours des Magistrats des parquets de Toulouse et Saint Gaudens ne sont pas bons Alors faisons simple avant de faire compliqué et si cela s'avérait vraiment nécessaire (**saisie du matériel et des captures**), on peut toujours dans la mesure du possible, demander le concours d'un Officier de Police Judiciaire territorialement compétant qui, une fois sur place, analysera la situation et prendra les mesures qu'il jugera utiles et nécessaires au bon déroulé de l'affaire.

- 5) Est-ce qu'il est envisagé de changer le quota journalier pour le prélèvement des truites ?
 - Le Conseil d'administration de la Fédération de pêche 31 n'envisage pas de modifier le Code de l'Environnement en ce qui concerne les modes de pêche, les appâts autorisés, les tailles de poissons et le nombre de prises. Appliquons la loi, rien que la loi, toute la loi... Ni plus, ni moins.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Clôture des débats

par Mr **Benoit JEAN**,
chef du service environnement, eau et forêt
et chef du pôle politique et police de l'eau



Discours Assemblée Générale de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne

Monsieur le Président de la Fédération Départementale de pêche,

Monsieur le Maire de Montréjeau,

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Hautes-Pyrénées,

Messieurs les Présidents des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

Mesdames et Messieurs,

Madame Laurence PUJO, Directrice Départementale des territoires de la Haute-Garonne et représentant Monsieur le Préfet, m'a demandé de la représenter lors de votre assemblée générale. C'est donc la seconde fois que j'ai l'honneur d'être parmi vous et c'est un grand plaisir.

Les relations entre la fédération de pêche et les services de l'État dans le département sont de très grandes qualités, avec un niveau d'ambition vis à vis des milieux aquatiques particulièrement élevée tout en étant proportionnés aux enjeux.

Au vu de la grande qualité de vos présentations de ce matin qui démontre le travail colossal réalisé sur ce département, je tenais tout d'abord au nom des services de l'État à féliciter Monsieur le Président, ainsi que toute son équipe, pour la qualité du travail accompli durant l'année, la multitude et variété des actions et la rigueur de sa gestion.

Pour l'État, la présence de la fédération dans les instances comme le CODERST, à la CDNPS ou encore la commission cours d'eau est nécessaire, car elle joue un rôle de relais à nos côtés pour une meilleure prise en compte des enjeux dans ces instances regroupant tous les acteurs et l'ensemble des usagers de l'eau. Cette présence est également importante car la fédération détient une connaissance très fine des enjeux piscicoles du département et cette connaissance doit être prise en compte dans le cadre des projets qui sont instruits par les services de l'État et qui pour certains sont examinés lors ces commissions.

Comme le bilan d'activité en a témoigné, la fédération contribue également au suivi de nombreuses démarches et au portage d'action pour la protection des cours d'eau et rend de nombreux avis techniques très précieux pour l'administration.

Bilan 2024 :

Quelques éléments chiffrés tout d'abord : mes services ont instruit au cours de l'année 27 pêches électriques dont 7 de sauvetages. C'est dans la moyenne des années précédentes et à chaque fois l'avis de la fédération est requis.

Concernant le nombre de procès-verbaux relatifs à l'exercice illégal de la pêche, nous pouvons noter cette année un net recul en comparaison des années précédentes. Nous en avons dénombrés 35 en 2023 et 19 seulement en 2024. Et sur 19 seulement 4 sont allés au terme de la procédure avec un paiement d'une amende. De trop nombreux courriers nous sont retournés pour défaut d'adressage ou plis non réclamés.

Nous proposons systématiquement aux deux parquets du département en ces cas une mise en mouvement du ministère public. Nous devons aussi réfléchir avec la fédération de pêche à une évolution des méthodes afin d'améliorer cette efficacité. Cette question sera prochainement abordée avec les parquets lors des rencontres régulières que la DDT entretient avec eux.

Cependant ces chiffres doivent nous inviter non pas à baisser les bras mais au contraire à poursuivre et amplifier notre mobilisation sur ce volet régalién et à insister auprès des mis en cause sur la nécessité de déclarer des adresses justes et à aller chercher leurs plis arrivés en recommandé faute de quoi les alternatives aux suites judiciaires ne seront pas possibles.

Je tenais aujourd'hui à vous faire part de l'engagement fort des services de l'État dans le département pour le rétablissement de la continuité écologique. Ce travail est réalisé en lien étroit avec la fédération de pêche et l'OFB dont les avis sont indispensables pour l'expertise des solutions techniques.

En Haute-Garonne nous pouvons notamment noter les travaux de continuité et expérimentaux sur le Bazacle à Toulouse avec un test inédit en France de barrière lumineuse pour la dévalaison des anguilles.

2025 sera aussi une année où pour la première fois des sanctions administratives devraient être prises à l'encontre de propriétaires de seuil qui ne satisferaient pas à leurs obligations. Des actions conjointes des parquets de l'OFB et de la DDT ont permis des contrôles des obligations des propriétaires d'ouvrages. Ces opérations pourraient être renouvelées dans les années à venir. Je compte aussi sur vous pour nous signaler, DDT et OFB, tout manquement à ces mesures et notamment de respect des débits réservés.

2025 :

Une année 2025 riche nous attend sur les cours d'eaux. La situation hydrologique actuelle est dans la moyenne. Pour autant nous constatons déjà une baisse assez rapide du niveau des nappes et malgré un bon état global des réserves, le déficit nival doit nous appeler à la prudence d'autant plus qu'aucune tendance saisonnière ne se dégage pour le moment. Nous suivrons la situation de près avec le concours de la fédération notamment lors des comités sécheresse auxquels votre participation est essentielle.

Concernant le cormoran, l'arrêté ministériel est paru cette fin février 2025. Nos services sont parfaitement conscients des enjeux liés au cormoran et nous avons besoin de travailler ensemble pour permettre, si vous en faites la demande, une régulation dans le respect du droit national et européen et dans un cadre juridique sécurisé. 120 000 cormorans ont été recensés en France en 2024 ; population en forte progression ces dernières décennies. Je rappelle que le cormoran est une espèce strictement protégée à la fois au niveau européen et national depuis 1970. Un système dérogatoire à sa protection est en place, en France, depuis les années 1990. Le texte dit arrêté cadre de 2010 est remplacé par ce nouvel arrêté cadre ministériel. Un nouvel arrêté triennal est par ailleurs attendu pour la période 2025 – 2028 qui fixera les plafonds pour les piscicultures. Ce nouveau cadre réglementaire est la conséquence de nombreux recours de l'État perdus sur cette question.

